Quatre-vingt-sixième année. — N° 202. Le numéro : 15 francs. Lundi 30 et Mardi 31 Août 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 54-854 du 30 août 1954 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat (p. 8438).

Ministère de la justice.

Décret portant nominations, démission de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (rectificatif) (p. 8443).

Arrêtés portant nominations et titularisations (administration pénitentiaire, sténographes et employés de bureau dactylographes des cours et tribunaux) (p. 8443).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 30 août 1954 portant élévation de classe et nominations de préfets (p. 8446).

Arrêté du 23 août 1954 portant interdiction d'une publication en langue étrangère sur l'ensemble du territoire (p. 8446).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté portant promotions (service de la trésorerie aux armées) (p. 8446).

Décision portant nominations (service de santé, armée active) (p. 8447).

Décision portant nomination de professeurs et délégation dans les fonctions de professeur à l'école d'application du service de santé militaire (armée active) (rectificatif) (p. 8447).

Liste d'admission à l'école polytechnique (concours de 1954) (rectificatif) (p. 8447).

Tableau d'avancement pour l'année 1954 (armée de terre, réserves) (rectificatif) (p. 8447).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 8447).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Arrêtés portant report d'ancienneté, promotion, affectations, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (expansion économique à l'étranger et service des enquêtes économiques) (p. 8447).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 54-852 du 30 août 1954 relatif au recrutement des professeurs d'école normale (p. 8448).

Arrêté portant autorisation de recrutement d'un agent contractuel (p. 8448).

Arrêté portant nomination (enseignement supérieur) (p. 8448).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 19 août 1954 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 8449).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

POSTES, TÉLÉGRAPHIES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, mutations et détachements (services extérieurs) (p. 8449).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 13 août 1954 relatif au remboursement par les collectivités locales de certains frais de déplacement aux fonctionnaires des haras nationaux qui leur prêtent leur concours (p. 8449).

Arrêté du 20 août 1954 portant ouverture de crédits (legs et donations) (p. 8449).

Arrêté du 30 août 1954 relatif aux déclarations de récolte de vin (p. 8450).

Décision du 13 août 1954 autorisant les membres des chambres d'agriculture à porter un insigne dans les cérémonies publiques (p. 8450).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant intégration, mises en position de mission et acceptation de démission (élevage et industries animales et travaux publics) (p. 8450).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 26 août 1954 portant autorisation de fonctionnement (caisses de retraites et institutions de prévoyance) (p. 8450).

Arrêtés du 26 août 1954 portant approbation de statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 8450).

Décisions portant homologation de machines pour le travail du bois et des matières similaires et le travail à froid des métaux (rectificatifs) (p. 8450).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Arrêté du 6 août 1954 portant approbation des statuts d'une société d'habitations à loyer modéré (p. 8451).

Arrêté du 13 août 1954 portant modification à un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 8451).

Arrêté du 27 août 1954 relatif aux rémunérations applicables à certains personnels temporaires de service et ouvriers de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction (p. 8451).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant affectations (hôpitaux psychiatriques) (p. 8451).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunion de commission du dimanche 29 et du lundi 30 août 1954. (p. 8451).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de la conférence des présidents. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 8452).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 8451).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8451).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux importateurs et aux exportateurs: Soixante et unième liste des personnes physiques et morales auxquelles l'agrément de commissionnaire en douane a été soit accordé, soit retiré, en vertu des dispositions de l'article 87 du code des douanes et de celles de l'article 14 de l'arrêté du 2 décembre 1952 (rectificatif) (p. 8455).

Avis relatif au tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 8455).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 8455).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8455).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance de postes de commis et de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Eure (p. 8460).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Manche (p. 8460).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Seine-Inférieure (p. 8460).

Avis de vacance de postes de médecin adjoint dans divers sanatoriums (p. 8460).

Annonces (p. 8461).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 84 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 29 août 1954. — Questions écrites (p. 4415).

N° 85 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 30 août 1954. — Questions écrites (p. 4455).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 81 et 82 (session de 1953) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 23 au 29 août 1954.

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 75.

Anciens combattants et victimes de la guerre. — Etablissement d'un plan quadriennal pour l'application de nouveaux taux d'émolument. — Ouverture de crédits provisionnels sur l'exercice 1954. — Rapport par M. Devemy (*suite*)..... p. 2369

Aide financière aux victimes des calamités agricoles. — Proposition de loi de Mme Laissac..... p. 2380

Exercice 1954. — Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement:

Présidence du conseil (1re partie. — I. Services civils. — A. Services généraux). — Deuxième rapport supplémentaire par M. Le Roy-Ladurie..... p. 2380

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (I. — Travaux publics, transports et tourisme). — Rapport supplémentaire par M. François Bénard..... p. 2380

Ministère de l'éducation nationale:
Education nationale. — Rapport par M. Simonnet.... p. 2380
Enseignement technique, jeunesse et sports. — Rapport par M. Marcel David..... p. 2380

Budgets annexes des postes, télégraphes et téléphones et de la caisse nationale d'épargne. — Rapport supplémentaire par M. Dagain..... p. 2381
Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 2397

Ministère de l'agriculture. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 2381

Ministère des affaires étrangères (I. — Service des affaires étrangères). — Avis..... p. 2385

Présidence du conseil (Etats associés). — Avis..... p. 2389

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi. p. 2395

Radiodiffusion française. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 2396
Rapport supplémentaire par M. Jean-Paul Palewski.. p. 2400

Dommages de guerre. — Extension du bénéfice de la loi du 28 octobre 1946 à certains ressortissants étrangers résidant en France. — Proposition de loi de M. Febvay.... p. 2381

Régime des pensions de certains personnels de l'Etat. — Complément à la loi n° 49-1097 du 2 août 1949. — Proposition de loi de M. Franck Arnal..... p. 2381

Sécurité sociale. — Modification à l'ordonnance du 19 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 2382

Responsabilité des comptables publics. — Modification de l'article 18 du décret du 9 août 1953. — Proposition de loi de M. Solinhac..... p. 2382

Bouilleurs de cru. — Exonération du droit de licence. — Proposition de loi de M. Henri Maupoil..... p. 2383

Donations, legs et fondations faits à l'Etat. — Avis..... p. 2386

Code du travail. — Modification aux dispositions du livre Ier relatives au reçu pour solde de tout compte et au bulletin de paye. — Avis..... p. 2386

Coordination des régimes de retraite des cadres salariés des administrations, services et entreprises diverses avec les autres régimes relatifs aux cadres. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 2386

Promotion au grade supérieur dans la position de retraite de certains officiers touchés par l'abaissement des limites d'âge. — Rapport par M. de Benouville..... p. 2387

Mines de combustibles de minéraux solides. — Modification du décret du 4 mai 1954 portant règlement général. — Proposition de loi de M. Lecœur..... p. 2387

Centres d'apprentissage publics. — Indemnités de charges administratives des directeurs. — Indemnités de gestion et de responsabilité des chefs des services économiques. — Rapport par M. Boutavant..... p. 2388

Renouvellement du bail au commerçant locataire. — Proposition de loi de M. de Moro-Giafferri..... p. 2389

Rapports entre bailleurs et locataires. — Précision sur la portée du décret du 30 septembre 1953. — Projet de loi. p. 2390

Fixation du tarif des droits de douane d'importation. — Rapport par M. Marcellin..... p. 2390

Recul de la limite d'âge fixée pour le sursis d'incorporation en ce qui concerne les étudiants des facultés et les élèves des grandes écoles. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 2392

Anciens combattants et victimes de la guerre. — Etablissement d'un plan quadriennal pour l'application de nouveaux taux d'émolument. — Ouverture de crédits provisionnels pour l'exercice 1954. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2392
Rapport supplémentaire par M. Devemy..... p. 2394

Maintien dans les lieux des travailleurs logés accessoirement. — Proposition de loi de M. Maton..... p. 2398

Juges de paix. — Non-compétence en matière de loyer. — Proposition de loi de M. Maton..... p. 2398

Comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2398

Commission de l'aéronautique. — Modification de l'article 14 du règlement en vue de son rétablissement. — Proposition de résolution de M. Maurice-Bokanowski..... p. 2399

Fixation des dépenses pour l'Assemblée nationale et l'Assemblée de l'Union française pour l'année 1954. — Rapport par M. Clément Taillade..... p. 2400

Feuille 76.

Fixation des dépenses pour l'Assemblée nationale et l'Assemblée de l'Union française pour l'année 1954. — Rapport par M. Clément Taillade *(suite)*..... p. 2401

Groupement et transport des élèves. — Organisation en faveur des élèves des cours complémentaires et des cours d'enseignement agricole et agricole ménager. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 2401

Régions sinistrées de l'Hérault en décembre 1953. — Attribution des secours de première urgence. — Proposition de résolution de Mme Laissac..... p. 2402

Baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. — Renouvellement. — Modification de l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires. — Proposition de loi de M. Beauvais..... p. 2403

Défense nationale. — Droits à pension des ouvriers licenciés par suite de réduction d'effectifs. — Projet de loi..... p. 2403

Exercice 1954. — Ministère de la justice. — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Avis..... p. 2404

Exercice 1954. — Ministère des finances et des affaires économiques (I: Charges communes). — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Rapport par M. Faggianelli..... p. 2404

Comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 2413

Feuille 77.

Comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954 (suite). — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 2433

Exercice 1954. — Radiodiffusion télévision française. — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Deuxième lettre rectificative..... p. 2443

Statut de certains agents de la ville de Paris et du département de la Seine. — Complément de l'article 90 de la loi du 28 janvier 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. — Proposition de loi de M. Legaret..... p. 2443

Départements d'outre-mer. — Régime de l'assurance vieillesse. — Application aux vieux travailleurs de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 dans les cas prévus par l'article 12 de la loi n° 51-374 du 27 mars 1951. — Proposition de loi de M. Valentino..... p. 2449

Assurance vieillesse. — Modification de la loi n° 51-374 du 27 mars 1951. — Autorisation accordée aux vieux travailleurs d'opter pour le régime de retraite le plus avantageux. — Proposition de loi de M. Philippe d'Argenlieu. p. 2449

Célébration du centenaire du maréchal Lyautey. — Erection d'un monument à Paris. — Concours de l'Etat. — Rapport par M. Hippolyte Ducos..... p. 2449

Suppression des inéligibilités. — Complément de l'article 19 de la loi n° 53-681 du 6 août 1953. — Proposition de loi de M. Isorni..... p. 2451

Exercice des professions de teinturier-nettoyeur et détacheur-appréteur. — Réglementation. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis..... p. 2451

Retraites minières. — Modification du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946. — Proposition de loi de M. Catoire... p. 2451

Exercice de la pharmacie. — Extension aux territoires d'outre-mer et aux territoires sous tutelle de la loi validée et modifiée du 11 septembre 1941. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Juglas..... p. 2452

Dégâts causés par les orages et les inondations dans le département de l'Hérault. — Ouverture d'un crédit de 500 millions de francs pour indemniser les victimes. — Proposition de résolution de M. Badie..... p. 2453

Exercice 1954. — Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (III : Marine marchande). — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Rapport par M. Mazier..... p. 2453

Exercice 1954. — Ministère des affaires étrangères (I : Service des affaires étrangères). — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Rapport par M. Lacoste..... p. 2454

Exercice 1954. — Présidence du conseil (Etats associés). — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Rapport par M. Dorey..... p. 2455
Deuxième lettre rectificative..... p. 2459

Exercice 1954. — Ministère de la justice. — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Rapport par M. Abel Gardey..... p. 2455

Postes, télégraphes et téléphones. — Attribution d'indemnités de risque au personnel chargé de la distribution et de la manutention, ainsi qu'aux agents effectuant le transport des dépêches. — Rapport par Mme Prin..... p. 2456

Société anonyme des établissements Ricalens, à Laroque-d'Olmes (Ariège). — Sauvegarde des intérêts de la main-d'œuvre. — Proposition de résolution de M. Durroux ..... p. 2456

Création d'un office régulateur national interprofessionnel de la viande et des produits carnés. — Proposition de loi de M. Tanguy Prigent..... p. 2456

Exercice 1954. — Ministère de l'intérieur. — Développement des crédits affectés aux dépenses. — Deuxième lettre rectificative ..... p. 2458

Inondations. — Secours d'urgence aux populations du Midi. — Proposition de résolution de M. Deixonne..... p. 2459

Privilège des bouilleurs de cru. — Abolition. — Proposition de loi de M. Frugier..... p. 2459

Code civil. — Modification de l'article 205. — Proposition de loi de M. Febvay..... p. 2460

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Création d'une procédure de référé. — Adjonction d'un article L 82 bis — Proposition de loi de M. Lefranc..... p. 2460

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Suppression du sixième alinéa de l'article L 3. — Remplacement par un texte excluant toute présomption d'invalidité pour les mencorés qui, reconnus atteints d'une prédisposition, ont été maintenus en service. — Proposition de loi de M. Lefranc..... p. 2461

Recrutement de l'armée. — Modification de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928. — Projet de loi..... p. 2461

Allocation vieillesse. — Payement, dans le plus bref délai, aux cultivateurs remplissant les conditions exigées par la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952. — Rapport par M. Fourvel..... p. 2462

Statut de la télévision française — Proposition de résolution de M. Max Brusset..... p. 2462

Feuille 73.

Statut de la télévision française. — Proposition de résolution de M. Max Brusset (*suite*)..... p. 2465

Sociétés capitalistes. — Suppression des privilèges fiscaux. — Augmentation des charges fiscales des bénéficiaires de l'économie de guerre. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 2476

Veuves de guerre fonctionnaires, agents et ouvrières de l'Etat, des départements, communes et établissements publics départementaux et communaux. — Octroi de majorations d'ancienneté. — Proposition de loi de M. Badie..... p. 2479

Rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. — Modification du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953. — Rapport par M. Mignot..... p. 2479

Marché du vin. — Lutte contre la fraude. — Institution d'une taxe à l'hectare sur chaque hectare de vigne plantée. — Proposition de loi de M. Gau..... p. 2481

Mineurs et similaires. — Payement intégral de la journée du 5 décembre 1953 chômée par décision des Charbonnages de France. — Application de la même mesure aux journées des 25 décembre 1953 et 2 janvier 1954 en cas de chômage. — Proposition de loi de M. Henri Martel ..... p. 2482

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Gernez. — Rapport par M. Triffod..... p. 2483

Régie autonome des transports parisiens. — Application de la péréquation intégrale et automatique des retraites. — Proposition de résolution de Mlle Marzin..... p. 2483

Bouilleurs de cru. — Suspension immédiate du recouvrement du droit de licence. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet..... p. 2483

Fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil. — Complément de l'article 13 de la loi du 28 pluviôse, an VIII. — Rapport par M. Depreux..... p. 2483

Exercice 1954. — Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement:

Ministère de l'intérieur. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Francis Leenhardt..... p. 2484

Ministère des finances et des affaires économiques (IV. — Commissariat général à la productivité). — Avis..... p. 2485

Ministère de la santé publique et de la population. — Avis ..... p. 2485

Rapport par M. Marcel David..... p. 2486

Ministère des finances et des affaires économiques (I. — Charges communes). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 2486

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (I. — Travaux publics, transports et tourisme). Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 2489

Deuxième rapport supplémentaire par M. Bénard.... p. 2492

II. — Aviation civile et commerciale). — Avis..... p. 2491

Rapport par M. Guy La Chambre..... p. 2491

Prestations familiales. — Majoration de 12 p. 100. — Rapport par M. Bouxom..... p. 2485

Surtaxe progressive. — Exonération des salariés, titulaires de traitement, pension, retraite, dont le revenu imposable n'excède pas la somme de 360.000 F. — Proposition de loi de M. Linet..... p. 2487

Chantiers navals de Blainville-sur-Orne (Calvados). — Mesures nécessaires pour empêcher la fermeture et assurer le plein emploi du personnel. — Proposition de résolution de M. André Lenormand..... p. 2487

Surtaxe progressive. — Modification du taux. — Allégement pour les petits et moyens contribuables. — Proposition de loi de M. Estradère. ..... p. 2488

Bassin de Provence. — Achèvement de la construction de l'usine de Rousset. — Construction d'une centrale gazière. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 2488

Construction de logements. — Participation de la Société nationale des chemins de fer français. — Abrogation du décret n° 53-847 du 18 septembre 1953. — Proposition de loi de M. Besset..... p. 2489

Code du vin. — Modification de l'article 87. — Proposition de loi de M. Baylet..... p. 2489

Département de l'Hérault. — Secours aux sinistrés. — Proposition de résolution de M. Delbez..... p. 2491

Trésor. — Comptes spéciaux pour l'année 1954. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 2492

Réforme des lois d'assistance. — Abrogation du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953. — Proposition de loi de M. Triboulet... ..... p. 2493

Chambres d'agriculture. — Octroi du droit de vote aux jeunes agriculteurs et agricultrices âgés de vingt et un ans et du droit d'éligibilité à vingt-trois ans. — Proposition de loi de M. Billat..... p. 2493

Feuille 79.

Exercice 1954. — Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement:

Ministère de la santé publique et de la population. — Rapport par M. Marcel David (*suite*)..... p. 2497

Ministère des finances et des affaires économiques (IV. — Commissariat général à la productivité). — Rapport supplémentaire par M. Gilles Gozard..... p. 2497

Radiodiffusion-télévision française. — Troisième lettre rectificative ..... p. 2498

Quatrième lettre rectificative..... p. 2505

Ministère de l'éducation nationale. — Deuxième lettre rectificative ..... p. 2499

Ministère des finances et des affaires économiques (II. — Services financiers). — Avis..... p. 2508

Rapport par M. Faggianelli..... p. 2517

Ministère du travail et de la sécurité sociale. — Avis..... p. 2510

Rapport par M. de Tinguy..... p. 2516

Ministère des finances et des affaires économiques (III. — Affaires économiques). — Avis..... p. 2523

Réduction de 20 à 100 des prix des produits pharmaceutiques et des journées d'hospitalisation. — Proposition de loi de M. Musmeaux..... p. 2497

Marine marchande. — Organisation. — Suppression de l'alinéa 2 de l'article 9 de la loi n° 48-330 du 28 février 1948. — Proposition de loi de M. de Saivre..... p. 2502

Bruits et vibrations. — Réglementation. — Protection des populations. — Proposition de loi de M. de Saivre..... p. 2502

Baux commerciaux. — Décret du 30 septembre 1953. — Modifications. — Proposition de loi de M. Legaret..... p. 2503

Proposition de loi de M. Jean-Louis Vigier..... p. 2513

Groupements mutualistes. — Extension de leurs possibilités d'emprunt. — Propsiton de loi de M. André Morice.... p. 2504

Rétablissement des droits de douane sur certains œufs. — Ratification du décret n° 53-920 du 30 septembre 1953. — Avis par M. Bourdelles..... p. 2504

Production forestière. — Abrogation de l'acte dit loi du 13 août 1940 relatif à l'organisation. — Rapport par M. Briot... p. 2506

Biens sinistrés visés par le décret n° 52-972 du 30 juillet 1952. — Application des abattements prévus par l'article 43 de la loi des finances n° 52-401 du 14 avril 1952. — Proposition de loi de M. Guiguen ..... p. 2506

Loyers. — Modification des articles 20, 24 et 78 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Armengaud ..... p. 2506

Droit de douane d'exportation applicable à certains produits. — Suspension provisoire. — Ratification du décret n° 53-1107 du 14 novembre 1953. — Projet de loi ..... p. 2509

Fonctionnaires et agents des services publics en droit de bénéficier de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951. — Maintien dans leur emploi. — Proposition de loi de M. Métayer ..... p. 2509

Dommages de guerre. — Complément de la loi n° 49-578 du 20 avril 1949. — Proposition de loi de M. de Saivre ..... p. 2511

Industrie touristique. — Bénéfice des avantages accordés aux exportateurs. — Proposition de loi de M. Jean-Michel Flandin ..... p. 2511

Hérault. — Secours d'urgence aux sinistrés des inondations. — Proposition de loi de M. Tourné ..... p. 2511

Pyrénées-Orientales. — Producteurs de légumes d'hiver, notamment de salades, sinistrés par les chutes d'eau. — Secours apporté par l'Etat. — Proposition de résolution de M. Tourné ..... p. 2512

Transport des choux-fleurs. — Réalisation d'une convention entre le Gouvernement et la Société nationale des chemins de fer français, portant réduction des tarifs ferroviaires. — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul. p. 2512

Importation d'œufs étrangers. — Interdiction en vue de protéger la production française. — Proposition de résolution de Mme Duvernois ..... p. 2512

Code d'instruction criminelle. — Publicité des ordonnances de contumace. — Modification de l'article 466. — Proposition de loi de M. Defferre ..... p. 2513

Code général des impôts. — Complément de l'article 271. — Proposition de loi de M. Desson ..... p. 2513

Listes électorales. — Modification des règles d'inscription des Français résidant à l'étranger. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 2514

Radiologistes militaires. — Bonifications d'annuités. — Proposition de loi de M. Jean Crouzier ..... p. 2514

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 2515

Chambre de commerce — Réglementation de l'usage de la dénomination. — Projet de loi ..... p. 2515

Sécurité sociale. — Vieillards de plus de soixante-dix ans. — Exonération des versements. — Proposition de résolution de M. Paquet ..... p. 2515

Condamnés à mort. — Dossiers de recours, grâces et requêtes. — Priorité d'examen — Proposition de loi de M. Paquet. p. 2515

Ouverture de crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1954 — Projet de loi ..... p. 2518

Dispositions relatives au budget annexe des prestations familiales. — Rapport par M. Raffarin ..... p. 2521

Dispositions relatives aux dépenses militaires. — Rapport par M. Pineau ..... p. 2524

Exercice 1954. — Ministère de l'éducation nationale. — Ouverture de crédits précisionnels. — Projet de loi ..... p. 2520

Rapport par M. Simonnet ..... p. 2521

Code d'instruction criminelle. — Modification des articles 249 et 250. — Projet de loi ..... p. 2520

Marins de commerce et de la pêche — Régime des pensions. — Modification et complément. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées ..... p. 2522

Ecoles nationales de navigation maritime. — Assurance des élèves. — Modification de la loi du 7 avril 1942. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées ..... p. 2522

Prestations familiales. — Augmentation de 10 p. 100. — Proposition de loi de Mme Vermeersch ..... p. 2523

Marine marchande. — Détermination du revenu imposable des officiers et des marins. — Octroi d'une déduction forfaitaire supplémentaire de 15 p. 100 pour frais professionnels. — Proposition de résolution de M. Gosnat .... p. 2523

Manifestation du 15 décembre 1953. — Indemnisation des étudiants victimes de la brutalité policière. — Proposition de résolution de M. Giovoni ..... p. 2523

Pensions civiles et militaires. — Réforme du régime. — Modification de l'article 18 (§ V) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948. — Proposition de loi de M. Gaubert . p. 2523

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 2524

Bouilleurs de cru. — Remboursement des sommes versées au titre de l'article 8 de la loi du 11 juillet 1953. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet ..... p. 2525

Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet ..... p. 2526

Code du travail. — Modification de l'article 47 A du titre III du livre Ier. — Payement des salaires et commissions des ouvriers, employés et salariés, en cas de faillite de l'entreprise. — Proposition de loi de M. Legaret ..... p. 2526

Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. — Ratification de la convention européenne, signée à Rome, le 4 novembre 1950 et du protocole additionnel, signé à Paris, le 20 mars 1952. — Projet de loi . p. 2527

Juridiction des prud'hommes. — Accélération de la procédure. — Rapport par Mme Francine Lefebvre ..... p. 2528

Départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. — Emploi de la main-d'œuvre étrangère. — Rapport par M. Bouthien ..... p. 2528

Code du travail. — Modification des dispositions du livre Ier. — Reçu pour solde de tous comptes. — Rapport par M. Patinaud ..... p. 2528

Feuille 89.

Code du travail. — Modification des dispositions du livre Ier. — Reçu pour solde de tous comptes. — Rapport par M. Patinaud (*suite*)..... p. 2529

Allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. — Fonctionnement des commissions d'affiliation. — Rapport par M. Viatte..... p. 2529

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Application des nouveaux taux d'émoluments et liquidation des indemnités. — Avis..... p. 2529

Rapport par M. Devemy..... p. 2535

Exercice 1954. — Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement :

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Avis..... p. 2531

Présidence du conseil. — Avis..... p. 2533

Rapport par M. Le Roy Ladurie..... p. 2541

Ministère des finances et des affaires économiques (III: Affaires économiques). — Projet de loi..... p. 2538

Rapport par M. Gilles Gozard..... p. 2544

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Darou..... p. 2540

Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones. — Avis ..... p. 2542

Rapport par M. Dagain..... p. 2547

Budget annexe de la caisse nationale d'épargne. — Avis. p. 2543

Rapport par M. André Bardon..... p. 2547

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (I : Travaux publics, transports et tourisme). — Avis ..... p. 2546

Rapport par M. François Bénard..... p. 2549

Ministère de la France d'outre-mer. — Avis..... p. 2551

Rapport par M. Burlot..... p. 2555

Ministère de l'intérieur. — Avis..... p. 2558

Ministère de la reconstruction et du logement. — Avis.. p. 2560

Rapports entre bailleurs et locataires. — Modification du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers. — Avis.... p. 2532

Rapport par M. Mignot..... p. 2541

Exercice de la profession d'avocat et discipline du barreau. — Prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi constatant la nullité de l'acte dit loi du 26 juin 1941. — Résolution..... p. 2531

Vente d'appartements par les sociétés immobilières. — Réglementation. — Proposition de loi de M. Joseph Denais.. p. 2532

Administration des eaux et forêts. — Statut et effectifs des personnels pris en charge par le fonds forestier national. — Proposition de loi de M. Gau..... p. 2533

Statut des déportés et internés de la Résistance. — Modification de l'article 4 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 2533

Allocation de salaire unique aux personnes assumant la charge d'orphelins de père et mère. — Proposition de loi de M. Bouxom..... p. 2534

Gendarmerie nationale et garde républicaine. — Classification dans la « Catégorie spéciale ». — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont..... p. 2534

Validation des services auxiliaires. — Complément à l'article 19 de la loi du 6 février 1953. — Proposition de loi de M. Sourbet..... p. 2534

Artisans et petits commerçants infirmes incurables. — Exonération de toute cotisation de sécurité sociale, d'allocation familiale et de tout versement d'impôts directs ou indirects. — Proposition de loi de M. Villard..... p. 2534

Redressement économique et financier. — Liste des décrets soumis au Parlement pour ratification. — Projet de loi. p. 2537

Crédit mutuel du bâtiment. — Sauvegarde des intérêts des adhérents. — Proposition de résolution de M. Minjoz.. p. 2543

Dommages de guerre afférents aux biens meubles. — Liquidation et règlement. — Proposition de loi de M. Levindrey ..... p. 2543

Trafic des piastres. — Prolongation du délai imparti à la commission chargée d'établir le rapport d'ensemble. — Proposition de résolution de M. Mondon..... p. 2543

Rapport par M. Prélot..... p. 2560

Prix minimum du vin à la production. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 2544

Code d'instruction criminelle. — Complément aux articles 187 et 203 sur la ratification des jugements correctionnels. — Proposition de loi de M. Tony Révillon..... p. 2545

Modification du ou des prénoms figurant dans l'acte de naissance en cas d'intérêt légitime. — Proposition de loi de M. Tony Révillon..... p. 2545

Exercice de la professsion d'avocat. — Avis..... p. 2546

Ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital des services militaires pour les mois de janvier et février 1954. — Avis..... p. 2551

Crédit mutuel et coopération agricoles. — Application dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion du décret du 29 avril 1940. — Proposition de loi de M. Bissol..... p. 2551

Associations syndicales de reconstruction. — Abrogation de l'article 62 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 2552

Médaille d'honneur du travail. — Attribution au personnel des mines. — Proposition de loi de M. André Mancey. p. 2552

Personnel des services et des exploitations du gaz et de l'électricité dépendant des mines de combustibles minéraux solides nationalisées. — Droit d'option au statut national du personnel des industries électriques et gazières, approuvé par le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946. — Proposition de loi de M. André Mancey..... p. 2552

Allocation aux vieux travailleurs salariés. — Majoration. — Projet de loi..... p. 2553

Allocation aux vieux travailleurs salariés et pensions de la sécurité sociale. — Rapport supplémentaire par M. Meck. p. 2554

Exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute. — Proposition de loi de M. Auberger..... p. 2554

Prestations familiales. — Majoration. — Avis..... p. 2556

Rapport par M. Bouxom..... p. 2557

Statut des entreprises pratiquant l'industrie du garde-meubles. — Proposition de loi de M. Garet..... p. 2557

Conseil général de la Guadeloupe. — Abrogation du décret de dissolution du 24 décembre 1953. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger..... p. 2558

Warrant agricole. — Extension aux territoires de l'Union française des dispositions de la loi du 30 avril 1906, modifiée par le décret-loi du 28 septembre 1935. — Avis. p. 2559

Prix du vin à la production. — Fixation à 300 F le degré-hecto à partir du 16 janvier 1954. — Proposition de résolution de M. Léon Jean..... p. 2560

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 54-851 du 30 août 1954 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 et le décret n° 53-1218 du 9 décembre 1953;

Vu l'avis émis par le conseil supérieur de la fonction publique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les tableaux annexés au décret susvisé du 10 juillet 1948 sont modifiés et complétés conformément aux mentions portées sur ceux annexés au présent décret.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de l'éducation nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et prendra effet aux dates indiquées aux tableaux annexés.

Fait à Paris, le 30 août 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ÉMILE HUGUES.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, ministre de la défense nationale et des forces armées par intérim,
EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par intérim,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MASSON.

ANNEXE

1° Tableau A

Emplois visés à l'article 3 du décret n° 53-1218 du 9 décembre 1953 (classement prenant effet au 1er octobre 1953).

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
II. — Université de France		
A. — Enseignement supérieur.		
4° Ecole nationale des langues orientales vivantes.		
Secrétaire	250 — 410	
8° Conservatoire national des arts et métiers.		
Cadres administratifs:		
Secrétaire administratif	Rayé.	
Secrétaire général	410 — 550	
Chef de la comptabilité	Rayé.	
Secrétaire	250 — 410	
Laboratoire d'essais:		
Chef de service administratif du laboratoire d'essais	Rayé.	
Secrétaire	250 — 410 (1)	(1) Maintien à titre personnel de l'échelle 250 — 420 en faveur du secrétaire en fonction au 1er août 1954.
B. — Enseignement des beaux-arts.		
2° Conservatoire national de musique.		
Chef du secrétariat	Rayé.	
Secrétaire rédacteur	Rayé.	
Secrétaire	225 — 360	
Rédacteur	185 — 315	
3° Conservatoire national d'art dramatique.		
Secrétaire de direction	Rayé.	
Secrétaire	250 — 410	
Rédacteur	185 — 315	
4° Ecole nationale supérieure des beaux-arts.		
Secrétaire	225 — 360	
5° Ecole nationale supérieure des arts décoratifs.		
Chef du service administratif	Rayé.	
Secrétaire	250 — 410	
III. — Etablissements supérieurs non universitaires		
3° Collège de France.		
Secrétaire bibliothécaire	Rayé.	
Secrétaire	200 — 450	
Secrétaire comptable	Rayé.	
Rédacteur	185 — 315	
4° Ecole pratique des hautes études.		
Secrétaire comptable	Rayé.	
Rédacteur	185 — 315	
5° Muséum d'histoire naturelle.		
Secrétaire	Rayé.	
Secrétaire général	410 — 550	
Secrétaire comptable	Rayé.	
Rédacteur	185 — 315	

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
7° *Observatoire de Paris.*		
Secrétaire	250 — 410	
Rédacteur	185 — 315	
10° *Bureau des longitudes.*		
Secrétaire bibliothécaire	Rayé.	
Rédacteur	185 — 315	
11° *Ecoles françaises à l'étranger.*		
a) Ecole française d'archéologie d'Athènes.		
Secrétaire comptable	250 — 410	
Agent comptable	Rayé.	
b) Institut d'archéologie orientale du Caire.		
Conducteur de fouilles	Rayé.	
Architecte des fouilles	360 — 550	
Secrétaire comptable	250 — 450	
Agent comptable	Rayé.	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE		
V. — ECOLES		
A. — *Institut national agronomique.*		
Agent comptable	200 — 400 (450) (1)	(1) Echelon fonctionnel dont l'accès est réservé, dans les conditions définies par voie statutaire, aux agents comptables exerçant leurs fonctions dans l'un des trois établissements les plus importants du ministère de l'agriculture.
Secrétaire de direction	Rayé.	
Secrétaire ou économe	185 — 315 (330, 350) (2)	
B. — *Ecoles nationales vétérinaires.*		
Agent comptable	200 — 400 (450) (1)	
Secrétaire de direction	Rayé.	
Secrétaire ou économe	185 — 315 (330, 350) (2)	
C. — *Ecoles nationales d'agriculture.*		
Agent comptable	200 — 400 (450) (1)	
Secrétaire de direction	Rayé.	
Secrétaire ou économe	185 — 315 (330, 350) (2)	(2) Les secrétaires en fonction dans les établissements les plus importants du ministère de l'agriculture ont accès, dans les conditions définies par voie statutaire, aux échelons fonctionnels d'indice 330 (pour 3 emplois) et 350 (pour 2 emplois).
D. — *Ecole nationale des industries agricoles.*		
Agent comptable	200 — 400 (450) (1)	
Secrétaire de direction	Rayé.	
Secrétaire ou économe	185 — 315 (330, 350) (2)	
E. — *Ecole nationale d'horticulture.*		
Agent comptable	200 — 400 (450) (1)	
Secrétaire ou économe	185 — 315 (330, 350) (2)	
J. — *Ecole nationale des eaux et forêts.*		
Agent comptable	200 — 400 (450) (1)	
IV. — ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OFFICES RATTACHÉS		
C. — **Institut national des recherches agronomiques.**		
1° *Personnel administratif.*		
Secrétaire ou économe	185 — 315 (330, 350) (2)	
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		
III. — PERSONNELS CIVILS		
Secrétariat d'Etat à la guerre.		
IV. — *Ecole polytechnique.*		
Administrateur	400 — 550	
Trésorier	250 — 410	
Comptable du matériel	250 — 410	
Secrétaire de la direction des études	250 — 410	

2° TABLEAU B

Application des articles 4 et 5 du titre II du décret du 14 avril 1949 modifiés par l'article 2 du décret du 9 décembre 1953 (classement prenant effet, en ce qui concerne les emplois dont les indices ont été revisés, au 1er janvier 1955).

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
PRESIDENCE DU CONSEIL		
I. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT		
Sous-inspecteur du service intérieur	170 — 240	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE		
III. — SERVICES EXTÉRIEURS		
D. — **Services vétérinaires.**		
2° *Laboratoire central de recherches vétérinaires.*		
Chargé de recherches	360 — 550	
IV. — ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OFFICES RATTACHÉS		
C. — **Institut national de recherches agronomiques.**		
Chargé de recherches	360 — 550	
V. — ECOLES		
B. — **Ecoles nationales vétérinaires.**		
Chef de travaux (Lyon et Toulouse)	360 — 550	
C. — **Ecoles nationales d'agriculture.**		
Chef de travaux	360 — 550	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
II. — UNIVERSITÉ DE FRANCE		
D. — **Enseignement technique.**		
6° *Orientation professionnelle.*		
a) Inspection.		
Inspecteur de l'orientation professionnelle	250 — 510	
b) Centres d'orientation.		
Directeur de centre	250 — 450 (475) (1)	(1) Classe exceptionnelle.
Conseiller	225 — 450	
IV. — SERVICES CHARGÉS DE LA CONSERVATION		
A. — **Architecture.**		
4° *Service des archives photographiques.*		
Chef du service administratif	225 — 360	
Chef de laboratoire	185 — 315	
MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN		
V. — ETABLISSEMENTS PUBLICS, OFFICES ET SERVICES RATTACHÉS		
G. — **Caisse des dépôts et consignations.**		
Agent spécial:		
Classe principale	275 — 315	
Classe normale	185 — 365	

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

II. — Radiodiffusion et télévision

Personnel technique des programmes,

Spécialistes de la télévision:	
1re catégorie	210 — 330
2e catégorie	180 — 290
3e catégorie	175 — 270
4e catégorie	170 — 240
5e catégorie	145 — 220
6e catégorie	135 — 195

MINISTERE DE LA JUSTICE

VII. — Fonctionnaires des cours et tribunaux

B. — Fonctionnaires du ressort de la cour d'appel de Colmar.

Greffier en chef de la cour d'appel	340 — 450
Secrétaire en chef du parquet général	340 — 450
Greffier en chef vérificateur du livre foncier	340 — 450
Greffier en chef reviseur des frais de justice	340 — 450
Greffier en chef de tribunal civil de première instance	275 — 420
Greffier en chef des tribunaux cantonaux (Metz, Mulhouse, Strasbourg, Colmar)	275 — 420
Greffier chef de greffe de la chambre détachée à Metz	275 — 420
Secrétaire en chef de parquet de tribunal de 1re classe	275 — 420
Greffier de tribunal cantonal	225 — 400
Secrétaire en chef de parquet de tribunal de 2e classe	225 — 400
Greffier et greffier principal	185 — 360
Secrétaire de parquet	185 — 360
Commis greffier	Rayé.

C. — Fonctionnaires de la cour d'appel d'Alger.

Interprète judiciaire suppléant:	
De 1re classe	185 — 305
De 2e classe	175 — 250
De 3e classe	160 — 200

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

III. — *Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.*

Contrôleur et contrôleur principal	185 — 315 (360) (1)	(1) Classe exceptionnelle.
Chef de centre:		
1re catégorie	370 — 410	
2e catégorie	300 — 360	

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Secrétariat général a la marine marchande

I. — *Administration centrale.*

Attaché (1)	300 — 500	(1) Cadre en voie d'extinction.
Rédacteur (1)	185 — 315	

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 avril 1954: page 4069, 1re colonne, 76e ligne, au lieu de: « Avranches (Manche), M. de Tarade (Jean) », lire: « Avranches (Manche), M. de Tarade (Gérard) ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 26 août 1954, M. Conter (André), directeur (1re classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Paris, est nommé, par nécessité de service, directeur (1re classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Lille.

Sténodactylographes et employés de bureau dactylographes des cours et tribunaux.

Par arrêté du 17 août 1954:

Sont, à compter du 1er janvier 1951, nommés sténodactylographes aux échelons ci-après indiqués et titularisés dans le grade correspondant les agents dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mme de Ribbentrop (Pontoise), 4e échelon, avec ancienneté remontant au 5 août 1949.

Cour d'appel de Douai.

Mme Demeaux (Dunkerque), 3e échelon (ancienneté du 1er octobre 1949).

Mme Dumont (Lille), 5e échelon (ancienneté du 1er octobre 1950) (en disponibilité à compter du 29 avril 1953).

Cour d'appel d'Orléans.

Mme Deleschaud (Cour), 5e échelon (ancienneté du 28 octobre 1949).

Sont nommés, à compter du 1er janvier 1951, sténodactylographes non titulaires de 1er échelon les agents dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mlle Guimon (Seine), en congé sans traitement du 1er février 1954 au 1er mars 1954.

Cour d'appel d'Aix.

Mme Girard (Grasse).
Mlle Charpin (Cour).
Mme Simoncini (Draguignan).

Cour d'appel de Bourges.

Mme Marquette (Châteauroux).
Mlle Caffard (Nevers).

Cour d'appel de Caen.

Mlle Magny (Argentan).

Cour d'appel de Chambéry.

Mme Bastard (Bonneville).

Cour d'appel de Limoges.

Mme Chamouleau (Limoges).

Cour d'appel de Lyon.

Mlle Gassaud (Lyon).
Mlle Porcherot (Lyon).

Cour d'appel de Montpellier.

Mlle Kisch (Béziers).

Cour d'appel de Pau.

Mlle Baylac-Choulet (Bayonne).

Sont élevés d'échelon dans les conditions fixées ci-dessous les sténodactylographes non titulaires dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mlle Guimon (Seine), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953 (en congé sans traitement du 1er février 1954 au 1er mars 1954).

Cour d'appel d'Aix.

Mme Girard (Grasse), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Mme Simoncini (Draguignan), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Bourges.

Mme Marquette (Châteauroux), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Mlle Caffard (Nevers), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Caen.

Mlle Magny (Argentan), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Chambéry.

Mme Bastard (Bonneville), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Limoges.

Mme Chamouleau (Limoges), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Lyon.

Mlle Gassaud (Lyon), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Mlle Porcherot (Lyon), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952.

Cour d'appel de Montpellier.

Mlle Kisch (Béziers), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Pau.

Mlle Baylac-Choulet (Bayonne), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Sont titularisés aux dates ci-après indiquées les sténodactylographes non titulaires dont les noms suivent:

Cour d'appel d'Aix.

Mme Girard (Grasse), 1er février 1954.
Mlle Charpin (Cour), 22 novembre 1951.
Mme Simoncini (Draguignan), 5 octobre 1953.

Cour d'appel de Bourges.

Mme Marquette (Châteauroux), 18 novembre 1954.

Cour d'appel de Chambéry.

Mme Bastard (Bonneville), 1er avril 1954.

Cour d'appel de Limoges.

Mme Chamouleau (Limoges), 4 septembre 1954.

Cour d'appel de Lyon.

Mlle Porcherot (Lyon), 3 décembre 1952.

Cour d'appel de Pau.

Mlle Baylac-Choulet (Bayonne) 1er octobre 1954.

Sont élevés d'échelon dans les conditions fixées ci-dessous les sténodactylographes dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mme de Ribbentrop (Pontoise), du 4e échelon (ancienneté du 5 août 1949) au 5e échelon à compter du 5 août 1952.

Cour d'appel d'Aix.

Mlle Charpin (Cour), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1952 et au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Douai.

Mme Demeaux (Dunkerque), du 2e échelon (ancienneté du 1er octobre 1949) au 4e échelon à compter du 1er octobre 1952.

Cour d'appel de Lyon.

Mlle Porcherot (Lyon), du 2e échelon (ancienneté du 1er janvier 1952) au 3e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel d'Orléans.

Mme Deleschaud (Cour), du 5e échelon (ancienneté du 28 octobre 1949) au 6e échelon à compter du 28 octobre 1952.

Par arrêté du 17 août 1954:

Sont, à compter du 1er janvier 1951, nommés employés de bureau dactylographes aux échelons ci-après indiqués et titularisés dans le grade correspondant les agents dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mme Gage (Coulommiers), 3e échelon (ancienneté du 1er juillet 1949).

Cour d'appel d'Amiens.

Mme Mesnard (Clermont), 4e échelon (ancienneté du 1er juin 1949).

Cour d'appel de Dijon.

Mlle Barrand (Mâcon), 3e échelon (ancienneté du 1er novembre 1950).

Cour d'appel de Nancy.

Mme Tschinschang (Nancy), 3e échelon (ancienneté du 1er janvier 1949).

Cour d'appel de Toulouse.

Mlle Andrieu (Albi), 7e échelon (ancienneté du 30 novembre 1947).

Sont nommés, à compter du 1er janvier 1951, employés de bureau dactylographes non titulaires aux échelons ci-après indiqués les agents dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mlle Brasseur (Pontoise), 3e échelon (ancienneté du 27 novembre 1949).

Mme Mancip (Versailles), 3e échelon (ancienneté du 31 janvier 1950).

Cour d'appel d'Aix.

Mlle Colliat (Toulon), 3e échelon (ancienneté du 15 octobre 1948).

Cour d'appel de Bordeaux.

Mme Lagunegrand (Cour), 1er échelon (ancienneté du 5 avril 1949).

Mme Rochereau (Cour), 2e échelon (ancienneté du 11 octobre 1950).

Mme Lescout (Bordeaux), 3e échelon (ancienneté du 1er septembre 1948).

Cour d'appel de Chambéry.

Mme Deluz (Chambéry), 2e échelon (ancienneté du 1er décembre 1949).

Mlle Chevallay (Saint-Julien), 2e échelon (ancienneté du 1er novembre 1949).

Mlle Curlet (Albertville), 2e échelon (ancienneté du 1er avril 1950).

Cour d'appel de Dijon.

Mme Quenisset (Dijon), 3e échelon (ancienneté du 1er août 1948).

Cour d'appel de Grenoble.

Mlle Frene (Grenoble), 1er échelon (ancienneté du 20 mars 1950).

Cour d'appel de Limoges.

Mlle Chaussard (Guéret), 3e échelon (ancienneté du 1er octobre 1950).

Mme Pauly (Aubusson), 2e échelon (ancienneté du 15 mars 1949).

Cour d'appel de Lyon.

Mme Coustaud (Cour), 2e échelon (ancienneté du 15 août 1950).

Mme Rossat (Cour), 2e échelon ancienneté du 5 septembre 1949).

Mme Bernard (Lyon), 3e échelon (ancienneté du 7 novembre 1949).

Mme Pablo (Roanne), 1er échelon (ancienneté du 1er avril 1950).

Cour d'appel de Montpellier.

Mme Bousquet (Montpellier), 1er échelon (ancienneté du 1er février 1949).

Cour d'appel de Nancy.

Mlle Oudot (Cour), 2e échelon (ancienneté du 1er octobre 1949).

Cour d'appel de Nîmes.

Mme Bremer (Avignon), 1er échelon (ancienneté du 1er avril 1950).

Mme Astaud (Avignon), 1er échelon (ancienneté du 27 octobre 1949).

Mme Tessier (Mende), 2e échelon (ancienneté du 10 octobre 1949).

Mlle Kuntz (Orange), 1er échelon (ancienneté du 1er mars 1950).

Mlle Divol (Cour), 2e échelon (ancienneté du 8 décembre 1949).

Cour d'appel d'Orléans.

Mlle Chauvet (Montargis), 3e échelon (ancienneté du 13 novembre 1949).

Mme Gabent (Orléans), 2e échelon (ancienneté du 16 mars 1949).

Cour d'appel de Pau.

Mme Pecantet (Tarbes), 4e échelon (ancienneté du 17 avril 1949).

Cour d'appel de Poitiers.

Mme Mihala (Niort), 3e échelon (ancienneté du 1er novembre 1949).

Mme Tire (Poitiers), 3e échelon (ancienneté du 1er février 1950).

Mme Crepeau (la Roche-sur-Yon), 3e échelon (ancienneté du 1er janvier 1951).

Cour d'appel de Rennes.

Mme Le Moal (Lannion), 1er échelon (ancienneté du 2 février 1949).

Cour d'appel de Riom.

Mlle Albanhac (Aurillac), 3e échelon (ancienneté du 2 octobre 1949).

Cour d'appel de Rouen.

Mme Lemercier (Yvetot), 2e échelon (ancienneté du 11 octobre 1950).

Cour d'appel de Toulouse.

Mme Darde (Cour), 2e échelon (ancienneté du 25 février 1949).

Sont élevés d'échelon, dans les conditions fixées ci-dessous, les employés de bureau dactylographes non titulaires dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

Mme Brasseur (Pontoise), du 3e échelon (ancienneté du 27 novembre 1949) au 4e échelon à compter du 27 novembre 1951.

Mme Mancip (Versailles), du 3e échelon (ancienneté du 31 janvier 1950) au 4e échelon à compter du 31 janvier 1952.

Cour d'appel d'Aix.

Mlle Colliat (Toulon), du 3e échelon (ancienneté du 15 octobre 1948) au 4e échelon à compter du 1er janvier 1951.

Cour d'appel de Bordeaux.

Mme Lagunegrand (Cour), du 1er échelon (ancienneté du 5 avril 1949) au 2e échelon à compter du 5 avril 1951, et au 3e échelon à compter du 5 avril 1953.

Mme Rochereau (Cour), du 2e échelon (ancienneté du 11 octobre 1950) au 3e échelon à compter du 11 octobre 1952.

Mme Lescout (Bordeaux), du 3e échelon (ancienneté du 1er septembre 1948) au 4e échelon à compter du 1er janvier 1951.

Cour d'appel de Chambéry.

Mme Deluz (Chambéry), du 2e échelon (ancienneté du 1er décembre 1949) au 3e échelon à compter du 1er décembre 1951, et au 4e échelon à compter du 1er décembre 1953.

Mlle Chevallay (Saint-Julien), du 2e échelon (ancienneté du 1er novembre 1949) au 3e échelon à compter du 1er novembre 1951, et au 4e échelon à compter du 1er novembre 1953.

Mlle Curlet (Albertville), du 2e échelon (ancienneté du 1er avril 1950) au 3e échelon à compter du 1er avril 1952.

Cour d'appel de Dijon.

Mme Quenisset (Dijon), du 3e échelon (ancienneté du 1er août 1948) au 4e échelon à compter du 1er janvier 1951.

Cour d'appel de Grenoble.

Mlle Frene (Grenoble), du 1er échelon (ancienneté du 20 mars 1950) au 2e échelon à compter du 20 mars 1952, et au 3e échelon à compter du 20 mars 1954.

Cour d'appel de Limoges.

Mlle Chaussard (Guéret), du 3e échelon (ancienneté du 1er octobre 1950) au 4e échelon à compter du 1er octobre 1952.

Mme Pauly (Aubusson), du 2e échelon (ancienneté du 15 mars 1949) au 3e échelon à compter du 15 mars 1951, et au 4e échelon à compter du 15 mars 1953.

Cour d'appel de Lyon.

Mme Coustaud (Cour), du 2e échelon (ancienneté du 15 août 1950) au 3e échelon à compter du 15 août 1952.

Mme Rossat (Cour), du 2e échelon (ancienneté du 5 septembre 1949) au 3e échelon à compter du 5 septembre 1951.

Mme Bernard (Lyon), du 3e échelon (ancienneté du 7 novembre 1949) au 4e échelon à compter du 7 novembre 1951.

Mme Pablo (Roanne), du 1er échelon (ancienneté du 1er avril 1950) au 2e échelon à compter du 1er avril 1952 et au 3e échelon à compter du 1er avril 1954.

Cour d'appel de Montpellier.

Mme Bousquet (Montpellier), du 1er échelon (ancienneté du 1er février 1949) au 2e échelon à compter du 1er août 1951 et au 3e échelon à compter du 1er août 1953.

Cour d'appel de Nancy.

Mlle Oudot (Cour), du 2e échelon (ancienneté du 1er octobre 1949) au 3e échelon à compter du 1er octobre 1951 et au 4e échelon à compter du 1er octobre 1953.

Cour d'appel de Nimes.

Mme Bremer (Avignon), du 1er échelon (ancienneté du 1er avril 1950) au 2e échelon à compter du 1er avril 1952 et au 3e échelon à compter du 1er avril 1954.

Mme Astaud (Avignon), du 1er échelon (ancienneté du 27 octobre 1949) au 2e échelon à compter du 27 octobre 1951 et au 3e échelon à compter du 27 octobre 1953.

Mme Tessier (Mende), du 2e échelon (ancienneté du 10 octobre 1949) au 3e échelon à compter du 10 octobre 1951 et au 4e échelon à compter du 10 octobre 1953.

Mlle Kuntz (Orange), du 1er échelon (ancienneté du 1er mars 1950) au 2e échelon à compter du 1er mars 1952 et au 3e échelon à compter du 1er mars 1954.

Mlle Divol (Cour), du 2e échelon (ancienneté du 8 décembre 1949) au 3e échelon à compter du 8 décembre 1951 et au 4e échelon à compter du 8 décembre 1953.

Cour d'appel d'Orléans.

Mlle Chauvet (Montargis), du 3e échelon (ancienneté du 13 novembre 1949) au 4e échelon à compter du 13 novembre 1951.

Mme Gabent (Orléans), du 2e échelon (ancienneté du 16 mars 1949) au 3e échelon à compter du 16 mars 1951 et au 4e échelon à compter du 16 mars 1953.

Cour d'appel de Pau.

Mme Pecantet (Tarbes), du 4e échelon (ancienneté du 17 avril 1949) au 5e échelon à compter du 17 avril 1951.

Cour d'appel de Poitiers.

Mme Mihala (Niort), du 3e échelon (ancienneté du 1er novembre 1949) au 4e échelon à compter du 1er novembre 1951 (congé sans traitement depuis le 22 mai 1953).

Mme Tire (Poitiers), du 3e échelon (ancienneté du 1er février 1950) au 4e échelon à compter du 1er février 1952.

Mme Crepeau (la Roche-sur-Yon), du 3e échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 4e échelon à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Rennes.

Mme Le Moal (Lannion), du 1er échelon (ancienneté du 2 février 1949) au 2e échelon à compter du 2 février 1951 et au 3e échelon à compter du 2 février 1953.

Cour d'appel de Riom.

Mlle Albanhac (Aurillac), du 3e échelon (ancienneté du 2 octobre 1949) au 4e échelon à compter du 2 octobre 1951.

Cour d'appel de Rouen.

Mme Lemercier (Yvetot), du 2e échelon (ancienneté du 11 octobre 1950) au 3e échelon à compter du 11 octobre 1952.

Cour d'appel de Toulouse.

Mme Darde (Cour), du 2e échelon (ancienneté du 25 février 1949) au 3e échelon à compter du 25 février 1951 et au 4e échelon à compter du 25 février 1953.

Sont titularisés aux dates ci-après indiquées les employés de bureau dactylographes non titulaires dont les noms suivent;

Cour d'appel de Paris.

Mlle Brasseur (Pontoise), 24 décembre 1952.
Mme Mancip (Versailles), 31 janvier 1953.

Cour d'appel d'Aix.

Mlle Colliat (Toulon), 15 octobre 1951.

Cour d'appel de Bordeaux.

Mme Lescout (Bordeaux), 1er décembre 1951.

Cour d'appel de Chambéry.

Mme Deluz (Chambéry), 15 octobre 1954.
Mlle Chevallay (Chambéry), 1er novembre 1954.
Mlle Curtet (Albertville), 17 janvier 1954.

Cour d'appel de Dijon.

Mme Quenisset (Dijon), 1er août 1951.

Cour d'appel de Limoges.

Mlle Chaussard (Géret), 1er octobre 1953.
Mme Pauly (Aubusson), 15 mars 1954.

Cour d'appel de Lyon.

Mme Coustaud (Cour), 6 avril 1954.
Mme Rossat (Cour), 1er avril 1952.
Mme Bernard (Lyon), 7 novembre 1952.

Cour d'appel de Nancy.

Mlle Oudot (Cour), 1er octobre 1954.

Cour d'appel de Nimes.

Mme Tessier (Mende), 10 octobre 1954.

Cour d'appel d'Orléans.

Mlle Chauvet (Montargis), 13 août 1952.
Mme Gabent (Orléans), 16 mars 1954.

Cour d'appel de Pau.

Mme Pecantet (Tarbes), 29 mai 1951.

Cour d'appel de Poitiers.

Mme Mihala (Niort), 13 août 1952.
Mme Tire (Poitiers), 1er février 1953.
Mme Crepeau (la Roche-sur-Yon), 1er janvier 1954.

Cour d'appel de Riom.

Mlle Albanhac (Aurillac), 12 octobre 1952.

Cour d'appel de Toulouse.

Mme Darde (Cour), 25 février 1954.

Sont élevés d'échelon dans les conditions ci-après indiquées les employés de bureau dactylographes dont les noms suivent;

Cour d'appel de Paris.

Mlle Brasseur (Pontoise), du 4e échelon (ancienneté du 27 novembre 1951) au 5e échelon, à compter du 27 novembre 1953.

Mme Mancip (Versailles), du 3e échelon (ancienneté du 31 janvier 1952) au 5e échelon, à compter du 31 janvier 1954.

Mme Gage (Coulommiers), du 3e échelon (ancienneté du 1er juillet 1949) au 4e échelon, à compter du 1er juillet 1951 et au 5e échelon, à compter du 1er juillet 1953.

Cour d'appel d'Aix.

Mlle Colliat (Toulon), du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 5e échelon, à compter du 1er juillet 1953.

Cour d'appel d'Amiens.

Mme Mesnard (Clermont), du 4e échelon (ancienneté du 1er juin 1949) au 5e échelon, à compter du 1er juin 1951 et au 6e échelon, à compter du 1er juin 1953.

Cour d'appel de Bordeaux.

Mme Lescout (Bordeaux), du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 5e échelon, à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel de Chambéry.

Mlle Curtet (Albertville), du 3e échelon (ancienneté du 1er avril 1952) au 4e échelon, à compter du 1er avril 1954.

Cour d'appel de Dijon.

Mme Quenisset (Dijon), du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1951) au 5e échelon, à compter du 1er janvier 1953.

Mlle Barraud (Macon), du 5e échelon (ancienneté du 1er novembre 1950) au 6e échelon, à compter du 1er novembre 1952.

Cour d'appel de Limoges.

Mlle Chaussard (Guéret), du 4e échelon (ancienneté du 1er octobre 1952) au 5e échelon, à compter du 1er octobre 1954.

Cour d'appel de Lyon.

Mme Coustaud (Cour), du 3e échelon (ancienneté du 15 août 1952) au 4e échelon, à compter du 15 août 1954.

Mme Rossat (Cour), du 3e échelon (ancienneté du 5 septembre 1951) au 4e échelon, à compter du 5 septembre 1953.

Mme Bernard (Lyon), du 4e échelon (ancienneté du 7 novembre 1951) au 5e échelon, à compter du 7 novembre 1953.

Cour d'appel de Nancy.

Mme Tschingschang (Nancy), du 3e échelon (ancienneté du 1er janvier 1949) au 4e échelon, à compter du 1er janvier 1951 et au 5e échelon, à compter du 1er janvier 1953.

Cour d'appel d'Orléans.

Mlle Chauvet (Montargis), du 4e échelon (ancienneté du 13 novembre 1951) au 5e échelon, à compter du 13 novembre 1953.

Cour d'appel de Pau

Mme Pecantet (Tarbes), du 5e échelon (ancienneté du 17 avril 1951) au 6e échelon, à compter du 17 avril 1953.

Cour d'appel de Poitiers.

Mme Tire (Poitiers), du 4e échelon (ancienneté du 1er février 1952) au 5e échelon, à compter du 1er février 1954.

Cour d'appel de Riom.

Mlle Albanhac (Aurillac), du 4e échelon (ancienneté du 2 octobre 1951) au 5e échelon, à compter du 2 octobre 1953.

Cour d'appel de Toulouse.

Mme Andrieu (Albi), du 7e échelon (ancienneté du 30 novembre 1947) au 8e échelon, à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 30 août 1954 portant élévation de classe et nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Briand (Georges), préfet de 1re classe hors cadres, est élevé à la hors-classe et nommé préfet de la Haute-Vienne.

Dans ce poste, M. Briand bénéficiera de la hors-classe à titre personnel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Bagnoles-de-l'Orne, le 30 août 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de l'intérieur,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 30 août 1954 portant élévation de classe d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. M. Delaunay (Gabriel), préfet des Basses-Pyrénées (1re classe), est élevé à la hors-classe à titre personnel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Bagnoles-de-l'Orne, le 30 août 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de l'intérieur,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 30 août 1954 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chapel (Jean), préfet de la Haute-Vienne (1re classe), est nommé préfet du Finistère (1re classe).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Bagnoles-de-l'Orne, le 30 août 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de l'intérieur,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 30 août 1954 portant nomination d'un préfet hors cadres.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Saunier (Jacques), sous-préfet hors classe hors cadres, est nommé préfet de 3e classe hors cadres.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Bagnoles-de-l'Orne, le 30 août 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de l'intérieur,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Interdiction d'une publication en langue étrangère sur l'ensemble du territoire.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente de la publication en langue anglaise *The New Stripteaser*, éditée par la société The Olympia Press, 13, rue Jacob, à Paris (6e), sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police, à Paris, et les préfets, dans les départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 août 1954.

Pour le ministre de l'intérieur et par ordre:

Le directeur adjoint du cabinet,

JEAN-PAUL MARTIN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Service de la trésorerie aux armées.

Par arrêté du 18 août 1954, sont promus dans les cadres du service de la trésorerie aux armées, à compter du 1er juillet 1954:

RÉSERVE

Au grade de payeur particulier de 2e classe.

M. le payeur adjoint de 1re classe Ramillien (Louis-Philippe-Gervais).

Au grade de payeur adjoint de 2e classe,

MM. les commis trésoriers de 1re classe:

Bouichou (René-Marcel-Louis).

Astorg (René-François).

Service de santé (armée active).

Par décision du 17 août 1954, sont nommés à titre définitif assistants des hôpitaux militaires, à compter du 1er août 1954, les médecins militaires ci-après désignés, admis antérieurement à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires:

Section médecine.

M. le médecin commandant Maître (Pol-Roger), hôpital militaire du Val-de-Grâce, Paris.

MM. les médecins capitaines:

Miéral (René-Claude-Alphonse), hôpital militaire d'instruction Desgenettes, Lyon.

Issert (Paul-Jean-Germain), hôpital militaire d'instruction Desgenettes, Lyon.

Laurens (Louis-François), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Caly (Jean-André), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Section chirurgie.

MM. les médecins capitaines:

Barthélémy (Edouard-Emmanuel-Emile), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Viarnaud (Guy-Emile), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Farizon (Fernand-Louis-Antoine), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Presles (Albert-Louis-Adrien), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Section stomatologie.

M. le médecin capitaine Frézières (Henri-Félix-Etienne), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Section électro-radiologie.

M. le médecin commandant Javel (Roger-Charles-Albert), hôpital militaire Robert-Picqué, Villenave-d'Ornon, près Bordeaux.

MM. les médecins capitaines:

Bailliet (Roger-Jean-Marie Louis), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Bertojo (Henri-Rosalin-Désiré-Jean), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

Nominations de professeurs et délégations dans les fonctions de professeur à l'école d'application du service de santé militaire (armée active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 août 1954: page 7999, 31e ligne, au lieu de: « M. le pharmacien commandant Péronnet (Gilbert-Octave-Marcel) », lire: « M. le pharmacien lieutenant-colonel Péronnet (Gilbert-Octave-Marcel) ».

Liste d'admission à l'école polytechnique (concours de 1954).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 août 1954: page 8211, n° 140, au lieu de: « Barbier (Pierre-Marie-François-Léon) », lire: « Barrier (Pierre-Marie-François-Léon) »; n° 170, au lieu de: « Bienveniste (Emmanuel-René) », lire: « Benveniste (Emmanuel-René) ».

Tableau d'avancement de 1954 (armée de terre, réserves).

DIRECTION DES ÉTUDES ET FABRICATIONS D'ARMEMENT

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1954, page 7078, 1re colonne:

Au lieu de:

b) INGÉNIEURS MILITAIRES DES TRAVAUX D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

MM. les ingénieurs militaires de 2e classe:

Lire:

b) INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux d'armement.

MM. les ingénieurs de 2e classe de travaux d'armement:

Au lieu de:

« 19 Lacote (Jean-Jacques-Victor) »,

Lire:

« 19 Lacotte (Jean-Jacques-Victor) ».

(Le reste sans changement.)

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

TROUPES METROPOLITAINES

MAINTENANCE DU 1er TRIMESTRE 1954

Les directeurs régionaux du service de santé ou commandants de compagnies administratives régionales (éventuellement) devront dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les personnels désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

SOUS-OFFICIERS

A. — **Embarquement par voie maritime.**

(A partir du 1er octobre 1954.)	(A partir du 1er novembre 1954.)
Adjudant-chef.	*Sergent-chef.*
Bataille (Fernand) (9e R. M.).	Ballesti (Jean) (9e R. M.).
Sergent-major.	*Sergent.*
Marcellin (René), (10e R. M.).	Burchi (Jean) (9e R. M.).
Sergent.	
Bataille (Jean), (9e R. M.).	

MISE EN ROUTE

Ces militaires se tiendront prêts à être dirigés sur le port d'embarquement (Marseille ou Alger) à compter des dates ci-dessus indiquées et recevront en temps utile toutes instructions en vue de leur mise en route effective.

B. — **Embarquement par voie aérienne.**

(A partir du 1er octobre 1954.)	(A partir du 15 décembre 1954.)
Sergents-majors.	*Sergent-major.*
Paar (René) (6e R. M.).	Prunier (Pierre) (3e R. M.).
Vincenti (Jean) (4e R. M.).	
Sergents-chefs.	*Sergents.*
Bachelier (André) (3e R. M.).	Bordon (Pierre) (4e R. M.).
Clipet (Jean), (2e R. M.).	Boyeaux (René) (7e R. M.).
Grandidier (Georges), (9e R. M.).	Delenne (Lucien) (9e R. M.).
Sergents.	Martin (François) (5e R. M.).
Le Gall (Yves) (1re R. M.).	
Maindron (Louis) (3e R. M.).	

MISE EN ROUTE

Il appartiendra aux directeurs régionaux du service de santé ou commandants de compagnies administratives régionales d'entreprendre en temps opportun et au plus tard un mois avant la date fixée les formalités de départ ces personnels ci-dessus, auprès du D. I. T. C. de la caserne Clignancourt, à Paris.

C. — **Remarques particulières.**

Un exemplaire de l'état nominatif modèle 1, du personnel désigné, doit être adressé par voie aérienne directement et d'urgence par les directeurs régionaux du service de santé ou commandants de compagnies administratives régionales, au général commissaire général de France et commandant en chef en Indochine (état-major, 1er bureau).

Cet état conforme au modèle défini au *B. O.*, 1949 (pages 5957 et 5958), doit être établi avec la plus grande exactitude et les renseignements portés contrôlés avec soin.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêtés des 12 et 19 août 1954, ont été prononcées les mutations ci-après des agents de l'expansion économique à l'étranger dont les noms suivent:

Arrêté du 12 août 1954.

M. Jeandet, attaché commercial, de l'administration centrale aux services commerciaux français en Allemagne, avec résidence à Bad-Godesberg.

Arrêté du 19 août 1954.

M. Barbier, conseiller commercial, de Varsovie à Beyrouth.

M. Wetzel, attaché commercial, de Hambourg à Calcutta.

M. Grangette, attaché commercial, de New-York aux services commerciaux français en Allemagne, avec résidence à Hambourg.

M. Paris, attaché commercial, de Prague à Rio-de-Janeiro.

Par arrêté en date du 19 août 1954, pris par application de la loi du 26 septembre 1951, l'ancienneté de M. Coste, attaché commercial de 1re classe, dans le 2e échelon de son grade est reportée du 23 mai 1953 au 7 décembre 1951, moyennant un rappel de 1 an 5 mois et 16 jours de services de résistance et bonification au titre de la loi susvisée; par ailleurs, M. Coste est promu du 2e au 3e échelon de son grade à la date du 7 décembre 1953.

Par arrêté du 19 août 1954, M. Saillens (Jean-Rubens), conseiller commercial hors classe (1er échelon), a, sur sa demande, été admis, à compter du 31 août 1954, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller commercial hors classe à titre honoraire.

Service des enquêtes économiques.

Par arrêté du 21 août 1954, M. Thomas (Michel-Gustave-Marcel), directeur du 1er échelon du service des enquêtes économiques dans le département du Rhône, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par limite d'âge, à compter du 16 octobre 1954.

M. Thomas (Michel-Gustave-Marcel) est nommé directeur départemental honoraire du service des enquêtes économiques.

Par arrêté du 21 août 1954:

M. Giacobini (Louis), ancien directeur départemental du service des enquêtes économiques à Paris, est nommé directeur départemental honoraire du service des enquêtes économiques.

M. Leducq (Léon-Octave), ancien directeur départemental du service des enquêtes économiques à Nancy, est nommé directeur départemental honoraire du service des enquêtes économiques.

M. Dautry (Robert-Marcel), ancien directeur départemental du service des enquêtes économiques à Nantes, est nommé directeur départemental honoraire du service des enquêtes économiques.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 54-852 du 30 août 1954 relatif au recrutement des professeurs d'école normale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 63 du décret du 18 janvier 1887, relatif à l'organisation de l'enseignement primaire, modifié par le décret du 18 août 1920 et par le décret n° 46-1358 du 6 juin 1946 relatif à la réorganisation des écoles normales,

Décrète:

Art. 1er. — Les premier, deuxième et cinquième alinéas de l'article 64 nouveau du décret susvisé du 6 juin 1946, modifiant l'article 63 du décret du 18 janvier 1887, sont supprimés et remplacés par les dispositions suivantes:

« Les professeurs auxquels est confié l'enseignement dans les années préparatoires au baccalauréat sont nommés par le ministre.

« Nul ne pourra être titularisé dans les fonctions de professeur d'école normale, à moins qu'il ne soit professeur titulaire du second degré, s'il ne possède l'un des diplômes suivants:

« Une agrégation;

« Le certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, 2e partie;

« Le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges;

« Le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement public du second degré (ancien et nouveau régime);

« Le certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral (2e partie);

« Le certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et collèges (degré supérieur).

« Toutefois, à titre transitoire, les licenciés d'enseignement pourront éventuellement être titularisés en qualité de professeur d'école normale dans le cadre d'un plan de liquidation arrêté à la date du 30 juin 1954 et dont les modalités seront fixées par un arrêté du ministre de l'éducation nationale.

« Pour les travaux manuels et l'enseignement ménager, nul ne pourra être titularisé dans les fonctions de chargé d'enseignement s'il n'est titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel dans les écoles normales, lycées et collèges.

« Ces professeurs et chargés d'enseignement peuvent être appelés à participer à l'enseignement de formation professionnelle. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 52-625 du 28 mai 1952 fixant le statut des personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique et notamment son article 6, § 2, ainsi conçu: « des arrêtés concertés du ministre du budget, du ministre de l'éducation nationale et du ministre chargé de la fonction publique pourront permettre le recrutement, dans une catégorie déterminée, d'agents ne possédant pas les diplômes prévus pour l'accès à cette catégorie »,

Arrêtent:

Article unique. — En application de l'article 6 (§ 2) du décret n° 52-625 du 28 mai 1952, dont les dispositions sont reproduites ci-dessus, le directeur du centre national de la recherche scientifique est autorisé à recruter dans la catégorie 1 B des agents contractuels, M. Cousin (Bernard), actuellement agent technique au laboratoire municipal de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 août 1954.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
GEORGES MORLOT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire et par délégation:
Le chef du cabinet,
CHRISTIAN DUSSEDAT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Le secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et au progrès technique,
LONGCHAMBON.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 23 août 1954, M. Grimal, professeur à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1954, maître de conférences de langue et littérature latines à la faculté des lettres de l'université de Paris, en remplacement de M. Boulanger, retraité.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 19 août 1954, le centre d'apprentissage G. 661 du bâtiment de Saint-Quentin, actuellement 53, rue d'Ostende, est transféré 120, avenue de la République, à Saint-Quentin.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 30 avril 1954, il a été mis fin, à compter du 1er décembre 1953, au détachement auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) de Mme Devin, agent d'exploitation à Nantes-chèques postaux.

Par arrêté du 18 août 1954, a été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Orléans-chèques postaux et titularisé dans le grade correspondant, M. Paniel, receveur hors classe à Valence.

Par arrêtés du 19 août 1954:

A été muté à Neufchâtel-en-Bray, M. Suc, receveur de 1re classe à Vire.

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant:

A Vervins, M. Legrand, chef de section à Calais principal.

A Arcis-sur-Aube, M. Coste, receveur de 3e classe à Mirebeau-en-Poitou.

A Tarascon-sur-Rhône, M. Planque, receveur de 3e classe à Juan-les-Pins.

A Honfleur, M. Relland, receveur de 3e classe à Pont-Rousseau.

A la Grand'Combe, M. Laplaze, chef de section à Lyon-chèques postaux.

A Pézenas, M. Racamier, chef de section à Fontenay-le-Comte.

Au Blanc, M. Boissard, inspecteur rédacteur à Poitiers.

A Langogne, M. Birouste, chef de section à Mende R. P.

A Crépy-en-Valois, M. Lalain, receveur de 3e classe à Fauquembergues.

A Prades, M. Cortade, receveur de 3e classe à Montlouis-sur-Têt.

A Neuville-sur-Saône, M. Lavaud, receveur de 3e classe à Villars-les-Dombes.

A Digoin, M. Daviet, receveur de 3e classe à Faverges.

A la Roche-sur-Foron, M. Duret, chef de section à Annecy R. P.

A Amiens-Lamartine, M. Clemence, receveur de 3e classe à Illiers.

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant, les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

Au Cannet, M. Veyrie.

A Janville, M. Saby.

A Wassy, M. Rivet.

A Nancy-Porte-Saint-Nicolas, M. Braun.

A Anzin, M. Souyris.

A Rosendaël, M. Boheme.

A Benfeld, M. Stoeffler.

A Delle, M. Géant.

A Gentilly, M. Becoulet.

A la Ferté-Gaucher, M. Jacquet.

A Triel-sur-Seine, M. Dumay.

A Aumale, M. Fayssat.

A Pouzauges, M. Blanpain.

A Nexon, M. André.

A été nommé receveur de 2e classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie en vue de son affectation à Boufarik (Alger), M. Dallemer, chef de section à Mostaganem, détaché à Colomb-Béchar.

Par arrêtés du 20 août 1954:

Ont été mutés:

A Montlaçon, M. Falip, receveur hors classe à Bastia.

A Bordeaux-télécommunications, M. Cabanne, ingénieur de 3e classe des télécommunications à Toulouse-télécommunications.

A Toulouse-télécommunications, M. Michaud, ingénieur en chef des télécommunications à Paris-lignes souterraines à grande distance.

Ont été mutés les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Clermont-Ferrand-services postaux, M. Tabaries, de Clermont-Ferrand-direction départementale.

A Châlons-sur-Marne-télécommunications, M. Fondrevert, de Châlons-sur-Marne-direction départementale.

A Clermont-Ferrand, M. Chaveron, de Mâcon.

A la Rochelle, M. Jarland, de Lille.

A été mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour Constantine, M. Biton, inspecteur principal à Auch.

Par arrêtés du 23 août 1954, ont été mutés:

A Lyon-Sévigné, M. Codur, chef de centre hors classe à Laxou-Nancy-centre d'amplification des lignes souterraines à grande distance.

A Marseille-central, M. Gaudibert, chef de section principal à Tunis.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Remboursement par les collectivités locales de certains frais de déplacement aux fonctionnaires des haras nationaux qui leur prêtent leur concours.

Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945, relatif aux indemnités pour frais de déplacement allouées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les collectivités locales sont autorisées à rembourser, dans les conditions prévues pour l'indemnisation des frais de déplacement des personnels civils de l'Etat, les frais engagés par les officiers et sous-agents des haras nationaux à l'occasion des déplacements que ces agents effectuent en qualité soit d'experts des départements et communes, soit de membres ou secrétaires des jurys de concours d'étalon organisés par ces collectivités.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture, le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget et le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 13 août 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
RENÉ PAIRA.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Legs et donations.

Par arrêté interministériel en date du 20 août 1954, il est ouvert, au titre du produit des legs et donations sur l'exercice 1954, un crédit de 1.050 F applicable au chapitre 37-92 « Emploi de fonds provenant de legs ou donations »:

Legs Goussiez	150
Legs Goujon	900
	1.050

Déclarations de récolte de vin.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 12 du code du vin;

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole et notamment ses articles 1er à 44,

Arrête:

Article unique. — Les viticulteurs sont autorisés à effectuer, à partir du 1er septembre 1954, le dépôt de leur déclaration de récolte des vins de 1954 dans les conditions réglementaires en vigueur.

Fait à Paris, le 30 août 1954.

ROGER HOUDET.

Port d'un insigne par les membres des chambres d'agriculture dans les cérémonies publiques.

Par décision du secrétaire d'Etat à l'agriculture en date du 13 août 1954, les membres des chambres d'agriculture sont autorisés à porter dans les cérémonies publiques un insigne répondant à la description suivante:

« Insigne rond de 20 mm de diamètre, composé d'un fond doré mat, avec autour de l'insigne l'inscription « Chambre d'agriculture » en lettres relief doré vif, date (1952-1955 ou 1952-1958 ou 1955-1961) en chiffres relief doré vif, dans le centre trois cercles concentriques en relief respectivement émaillés rouge, blanc, bleu avec les initiales R. F. en doré sur fond bleu. »

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 août 1954, les vétérinaires inspecteurs stagiaires ci-après désignés, ayant obtenu le diplôme de fin d'études de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, ont été nommés à l'emploi de vétérinaires inspecteurs de 2e classe, 1er échelon, de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer, pour compter du 11 juillet 1954:

MM. Arnaud (René).
Billaud (Alain).
Bocquillon (Paul).
Boidin (André).
Cassard (Henri).
Chambron (Jacques).
Chotteau (Jacques).
Doutre (Michel).
Ducroz (James).
Dumas (Robert).
Ficquet (Guy).
Godard (André).
Grateau (Jean).
Gretillat (Etienne).
Lassarat (Alain).
Levif (Jean).
Lobry (Michel).
Poldermann (Claude).
Renard (Pierre).
Serres (Henri).

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 août 1954, M. Gardeil (Paul), diplômé ingénieur de l'école spéciale des travaux publics de Paris (école supérieure des travaux publics), a été nommé ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer dans les conditions prévues à l'article 16 B du décret du 15 juillet 1944 complété par le décret n° 49-725 du 30 mai 1949.

La présente nomination prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé pour son territoire d'affectation.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 août 1954, M. Garnier (Jean-Jacques), admissible au concours direct pour l'accession à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer (session 1954), a été nommé adjoint technique de 4e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son embarquement à destination de son territoire d'affectation.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 26 août 1954, la caisse de retraite du personnel de *La Dépêche*, 57, rue Bayard, à Toulouse (Haute-Garonne), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 26 août 1954, la caisse d'allocation pour frais de funérailles du personnel du Crédit du Nord, 28, place Rihour, à Lille (Nord), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 48 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 août 1954, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite: Société mutualiste du personnel Lesieur, n° 75-4699, à Paris (8e), 59, rue du Rocher.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 août 1954, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° La Fraternelle, n° 59-205, à Lille;
2° La Moulinoise, n° 59-1331, à Lille,

avec la société mutualiste dite: Société mutualiste des anciens sous-officiers de Lille, n° 59-530, à Lille.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 août 1954, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° La Confiance, n° 59-1442, à Poix-du-Nord;
2° De Bavay et Louvignies, n° 59-1060, à Bavay,

avec la société mutualiste dite: Mutuelle familiale du bassin de la Sambre, n° 59-1787, à Maubeuge.

Homologation de scies à ruban et de dispositifs de sécurité pour scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1954 (décision du 3 août 1954): page 7980, 1re colonne, article 1er, 6e ligne, au lieu de: « jusqu'au 31 janvier 1955 », lire: « jusqu'au 31 janvier 1955 ».

Homologation de dispositifs de sécurité pour toupies à arbre vertical pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1954 (décision du 5 août 1954): page 7981, 1re colonne, article 1er (§ 3), 22e ligne, au lieu de: « n° 105 - 3.091 - 854 », lire: « n° 105 - 3.091 - D 854 ».

Homologation de presses et de dispositifs de sécurité pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 août 1954 (décision du 7 août 1954): page 8005, 1re colonne, article 2, 7e, 9e, 11e, 13e ligne, au lieu de: « Type 1 2, Type 1 3, Type 1 4, Type 1 5 », lire: « Type I. 2, Type I. 3, Type I. 4, Type I. 5 ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 14 août 1954, M. le docteur Beley, médecin-chef de service à l'hôpital psychiatrique autonome d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), est mis, à compter du 1er septembre 1954, à la disposition du préfet de la Seine, en vue d'être affecté à l'un des hôpitaux psychiatriques de son département.

Par arrêté en date du 14 août 1954, M. le docteur Bernard Schmitt, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 9 juin 1954, est mis à la disposition du préfet de la Seine, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 1954, en vue de sa désignation en qualité de médecin assistant au centre de prophylaxie mentale Henri-Rousselle.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Approbation des statuts d'une société d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre du logement et de la reconstruction en date du 6 août 1954, sont approuvés en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société anonyme d'habitations à loyer modéré du canton de Delle, dont le siège a été fixé 26, faubourg de Belfort, à Delle (territoire de Belfort).

Modification à un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté du ministre du logement et de la reconstruction en date du 13 août 1954, pris en application de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, est ordonnée la modification au projet de reconstruction et d'aménagement de Mézidon (Calvados), approuvé le 29 décembre 1947.

Cette modification portera sur les points suivants:

Affectation aux habitations à loyer modéré de l'emplacement primitivement prévu pour le groupe scolaire, le terrain d'évolution et le centre social (réserves A et B);

Recherche d'un nouvel emplacement pour lesdites réserves.

Jusqu'à l'approbation du projet modificatif, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur la partie du territoire de la commune visée par cette modification.

Rémunérations applicables à certains personnels temporaires de service et ouvriers de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction.

Le ministre du logement et de la reconstruction, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 51-1129 du 26 septembre 1951 portant majoration des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 53-1103 du 5 novembre 1953 relatif aux dispositions statutaires applicables aux personnels temporaires de service et ouvriers des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1950, modifié, relatif aux conditions de recrutement, d'avancement et d'intégration des personnels temporaires de service, de maîtrise et ouvriers de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'arrêté du 19 mai 1952, relatif à la détermination des rémunérations des agents contractuels et temporaires de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les rémunérations annuelles brutes applicables aux personnels temporaires de service et ouvriers de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction énumérés ci-après sont fixées par référence aux indices prévus au tableau suivant:

I. — *Administration centrale.*

Chef adjoint de service intérieur:	
8e échelon	250
7e échelon	240
6e échelon	230
5e échelon	220
4e échelon	210
3e échelon	200
2e échelon	190
1er échelon	180
Brigadier:	
7e échelon	160
6e échelon	154
5e échelon	148
4e échelon	141
3e échelon	134
2e échelon	127
1er échelon	120
Huissier de direction:	
7e échelon	160
6e échelon	154
5e échelon	148
4e échelon	141
3e échelon	134
2e échelon	127
1er échelon	120
Agent de service:	
7e échelon	145
6e échelon	140
5e échelon	134
4e échelon	128
3e échelon	122
2e échelon	116
1er échelon	110
Homme d'équipe:	
8e échelon	145
7e échelon	140
6e échelon	134
5e échelon	128
4e échelon	122
3e échelon	116
2e échelon	108
1er échelon	100

II. — *Services extérieurs.*

Agent de service:	
1re catégorie:	
7e échelon	170
6e échelon	162
5e échelon	154
4e échelon	146
3e échelon	138
2e échelon	129
1er échelon	120
2e catégorie:	
8e échelon	155
7e échelon	148
6e échelon	140
5e échelon	132
4e échelon	124
3e échelon	116
2e échelon	108
1er échelon	100
1re catégorie:	
7e échelon	240
6e échelon	229
5e échelon	218
4e échelon	206
3e échelon	194
2e échelon	182
1er échelon	170
2e catégorie:	
7e échelon	220
6e échelon	208
5e échelon	196
4e échelon	184
3e échelon	171
2e échelon	158
1er échelon	145
3e catégorie:	
7e échelon	195
6e échelon	185
5e échelon	175
4e échelon	165
3e échelon	155
2e échelon	145
1er échelon	135
4e catégorie:	
7e échelon	170
6e échelon	162
5e échelon	154
4e échelon	146
3e échelon	138
2e échelon	129
1er échelon	120
Conducteur d'automobile:	
1re catégorie:	
7e échelon	230
6e échelon	220
5e échelon	210
4e échelon	200
3e échelon	190
2e échelon	180
1er échelon	170
2e catégorie:	
7e échelon	210
6e échelon	200
5e échelon	189
4e échelon	178
3e échelon	167
2e échelon	156
1er échelon	145
Préposé téléphoniste:	
7e échelon	190
6e échelon	181
5e échelon	172
4e échelon	163
3e échelon	154
2e échelon	145
1er échelon	135

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, le 27 août 1954.

Le ministre du logement et de la reconstruction,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique, chef du cabinet,
ANDRÉ VALABRÈGUE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 31 août 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux conditions d'âge exigées pour l'électorat et l'éligibilité aux chambres d'agriculture. (Nos 8858-9157. — M. Billat, rapporteur.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à établir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège. (Nos 8859-9075. — M. Rabier, rapporteur.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à fixer l'époque des élections pour la reconstitution du conseil général de la Guadeloupe dissous par décret du 21 décemebre 1953 (Nos 9220-9231. — M. Wagner, rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français. (N°s 8767-9176. — M. Midol, rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux forclusions encourues en application de l'article 29 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 régiant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (N°s 9166-9232. — M. Mignot, rapporteur.)

6. — Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à la revalorisation des indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 31 août 1954.

N° 9193. — Proposition de loi de M. Médecin tendant à modifier l'article 1463 du code général des impôts en vue de supprimer l'imposition au droit proportionnel de la patente pour les emplacements occupés dans les garages publics par les membres de certaines professions imposables (renvoyée à la commission des finances).

N° 9194. — Proposition de résolution de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à attribuer l'échelon de solde maximum aux commandants après vingt-six ans de services (renvoyée à la commission des pensions).

N° 9202. — Proposition de résolution de M. Deixonne tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux jeunes sapeurs-pompiers appelés sous les drapeaux une permission exceptionnelle (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 9213. — Rapport de M. Lefranc, au nom de la commission de la justice, sur l'avis du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à remettre en vigueur, en ce qui concerne les baux à loyer portant sur un fonds de commerce, le décret du 1er juillet 1939 ayant pour objet de permettre aux commerçants, industriels et artisans d'introduire une action en revision du prix de leur loyer lorsque, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, il se trouve modifié de plus d'un quart.

N° 9217. — Projet de loi modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 9250. — Proposition de résolution de M. Tourtaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires afin de venir en aide aux exploitants agricoles dont les récoltes de céréales qui ont été gravement endommagées par les pluies persistantes de juillet et août 1954 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 9251. — Proposition de loi de M. Pupat tendant à proclamer le Sahara « territoire national » (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

Commission des affaires étrangères.

Séance du dimanche 29 août 1954.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Billotte, Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Delbez, Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Genton, Grunitzki, Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Lacoste, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Pleven, Rosenblatt, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Vendroux, Verdier.

Suppléants. — MM. d'Astier de La Vigerie (de M. Giovoni), David (de M. Gouin), Lemaire (de M. Frugier).

Séance du lundi 30 août 1954.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Billotte, Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Delbez, Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Genton, Giovoni, Grunitsky, Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Lacoste, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Pleven, Rosenblatt, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Vendroux, Verdier.

Suppléants. — MM. David (de M. Gouin), Gilliot (de M. Barrès), Lebon (de M. Frugier).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1954

Ordre du jour du mardi 31 août 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs. — Sixième bureau. — Département de la Haute-Marne: élection de M. Edgard Pisani, en remplacement de M. Charles Barret, décédé. (M. Henri Varlot, rapporteur).

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Armengaud demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan dans quelle mesure il est raisonnable d'imposer à une entreprise le blocage de tous ses prix de services essentiels, motifs pris que l'un de ceux-ci est retenu, pour partie, dans le calcul des prix des 213 articles de détail, alors que la même entreprise est obligée d'augmenter le traitement de tout son personnel et de verser, pour le maintien en place de ses locaux, un loyer quintuplé, non compris une somme considérable pour le droit au bail (n° 507).

II. — M. Armengaud expose à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan que les traitements des fonctionnaires français détachés dans les pays d'Amérique latine, demeurés à peu près constants en monnaie locale, ont perdu dans certains cas près de la moitié de leur pouvoir d'achat, du fait de la hausse très sensible du coût de la vie depuis trois ans; que cette situation, à tous égards regrettable, est due essentiellement au fait que les taux de change auxquels sont effectuées les conversions de monnaie française en monnaie étrangère ne sont pas ceux effectivement pratiqués sur le marché libre et jouent dans la totalité des espèces, depuis la stabilité du franc, contre les fonctionnaires français en cause; que le remplacement de leurs traitements et indemnités en monnaie étrangère, pendant les congés périodiques en France, par le traitement en francs correspondant à leur classement dans la fonction publique, aboutit, en raison du coût très élevé des loyers dans la plupart des pays d'Amérique du Sud, à leur rendre, ou bien impossible lesdits congés en France, ou bien tellement onéreux qu'ils ne peuvent plus exercer à leur retour et pendant une longue période une partie des obligations de leurs fonctions; demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation infiniment préjudiciable, d'une part, aux intérêts matériels et moraux du personnel détaché, d'autre part, aux impératifs de la présence française à l'étranger (n° 526).

III. — M. Armengaud expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que de très nombreux Français résidant provisoirement à l'étranger, du fait des fonctions qui leur ont été momentanément confiées par des administrations en partie provisoires, éprouvent les plus grandes difficultés à retrouver une situation en France quand cessent leurs fonctions à l'étranger et même à connaître les moyens de s'en procurer une qui tienne compte de leur qualification professionnelle; et lui demande quelle solution il compte donner à cette question (n° 529). (*Question transmise à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.*)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil quelles sont les intentions du Gouvernement au regard des Etablissements français de l'Inde et s'il a été envisagé une action de concert avec d'autres puissances européennes intéressées à l'égard des procédés employés par le gouvernement de l'Inde (n° 531). (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*)

V. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil quelle attitude compte adopter le Gouvernement français sur les projets que l'on prête aux organismes européens de provoquer une conférence soit-disant « européenne » sur l'Afrique (n° 537). (*Question transmise à M. le ministre de la France d'outre-mer.*)

3. — Examen d'une demande formulée par la commission de la reconstruction et des dommages de guerre tendant à obtenir l'autorisation d'envoyer une mission d'information en Italie pour y étudier les solutions données au problème de la construction.

4. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la production industrielle sur l'exploitation par les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais du puits de la Clarence.

5 — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1947 (n°s 385 et 485, année 1954. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention conclue entre la France et le Grand Duché de Luxembourg, signée le 29 avril 1952 à Luxembourg et relative aux contrôles de douane et de police effectués en cours de route sur les voies ferrées franco-luxembourgeoises. (N°s 413 et 507, année 1954. — M. Henri Cordier, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation de la Convention de voisinage et d'assistance administrative mutuelle signée le 23 décembre 1951 entre la France et la principauté de Monaco. (Nos 411 et 508, année 1954. — M. Henri Cordier rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'ordonnance n° 45-2456 du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité. (Nos 418 et 503, année 1954. — M. Abel-Durand, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser la définition des accidents du travail en agriculture. (Nos 435 et 512, année 1954. — M. Perdereau, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

10. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 4 et 11 de la loi du 3 mai 1844 modifiée, sur la police de la chasse, en vue de permettre la visite des carniers. (Nos 228, 468 et 522, année 1954. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 9 de la loi du 3 mai 1844 modifiée, sur la police de la chasse, en vue d'autoriser la chasse au vol. (Nos 299, 469 et 259, année 1954. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

12. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 12 de la loi du 3 mai 1844 modifiée, sur la police de la chasse, en vue de réprimer la chasse dans les réserves. (Nos 240, 470 et 524, année 1954. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

13. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 103 de la loi de finances du 31 décembre 1938. (Nos 417 et 525, année 1954. — M. de Montullé, rapporteur de la commission des pensions [pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression].)

14. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder à tous les émulées de guerre un supplément d'invalidité de 10 p. 100 pour défiguration. (Nos 381 et 526, année 1954. — M. de Bardonnèche, rapporteur de la commission des pensions [pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression]; et n° 544, année 1954, avis de la commission des finances. — M. Chapalain, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-717 du 9 août 1953, modifié par le décret n° 53-985 du 30 septembre 1953 et par la loi n° 53-1324 du 31 décembre 1953, fixant les modalités de liquidation et le règlement des dommages de guerre afférents aux biens meubles d'usage courant ou familial. (Nos 495 et 556, année 1954. — Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre.)

16. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemin de fer (C. I. V.), la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer (C. I. M.), signées à Berne le 25 octobre 1952 et les actes qui leur sont annexes. (Nos 381 et 546, année 1954. — M. Jean Bertaud, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

17. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de la loi du 3 juillet 1934 sur la signalisation routière. (Nos 406 et 547, année 1954. — M. Bouquerel, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme; et n° 553, année 1954, avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Le Sassier-Boisauné, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 31 août 1954.

N° 527. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant un arrêté du gouverneur de la Côte des Somalis suspendant les droits de douane sur les marchandises d'origine étrangère.

N° 528. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française relative au régime de l'exportation temporaire.

N° 529. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret rejetant une délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du paragraphe 2 de l'article 137 du décret du 17 février 1921.

N° 530. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française relatif aux rapports de saisie en matière de douane.

N° 531. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à modifier la réglementation du service des douanes en Afrique équatoriale française.

N° 532. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française relative au régime de l'admission temporaire en franchise des taxes d'importation.

N° 533. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française demandant à modifier les articles 128 et 128 *bis* du décret du 17 février 1921.

N° 553. — Avis de M. Le Sassier-Boisauné sur le projet de loi portant modification de la loi sur la signalisation routière.

N° 556 (1). — Rapport de Mme Marie-Hélène Cardot sur la proposition de loi tendant à modifier le décret fixant les modalités de liquidation des dommages de guerre afférents aux biens meubles.

N° 559. — Projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires à une tournée de la Comédie-Française en Union soviétique.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de MM. les sénateurs le 30 août 1954.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le jeudi 2 septembre 1954, à quinze heures, au local n° 213.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 1er septembre 1954, à onze heures (local n° 207):

I. — Désignation d'un délégué à la commission d'enquête sur la situation scolaire à Madagascar et à la Réunion.

II. — Questions diverses.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 1er septembre 1954, à seize heures trente (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Lnc Durand-Réville sur la proposition de résolution (n° 458, année 1954), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à envisager une participation financière de l'Etat à l'érection du monument qui doit être élevé à Brazzaville à la mémoire de Félix Eboué.

Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 2 septembre 1954, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Soldani sur la proposition de loi (n° 411, année 1954) portant titularisation des assistants et assistantes de service social.

II. — Désignation de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 467, année 1954) portant extension à l'Algérie de la loi validée du 3 avril 1942 prohibant la conclusion de pactes sur le règlement des indemnités dues aux victimes d'accidents;

b) Le projet de loi (n° 499, année 1954) sur l'exécution des travaux géodésiques et topographiques en Algérie;

c) Les propositions de résolution (nos 282, 653, 698, année 1954) de MM. de Bardonnèche, Brettes et Monichon relatives aux victimes des intempéries atmosphériques des Hautes-Alpes et de la Gironde.

La commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine se réunira le jeudi 2 septembre 1954, à dix heures (local n° 201):

I. — Audition de M. Paul-Bernard, membre du Conseil économique.

II. — Communication du président sur ses entretiens avec le général Ely, haut commissaire de France en Indochine, et M. Sainteny, délégué français au Nord-Vietnam.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 31 août 1954.

Commission de la reconstruction, à quinze heures. — Local n° 213.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 31 août 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, relative à la demande d'avis (n° 169, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur les propositions de loi:

1° De M. Charpentier et plusieurs de ses collègues, députés, sur l'organisation des marchés agricoles;

2° De M. Saint-Cyr et plusieurs de ses collègues, députés, relative à l'organisation des marchés agricoles.

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant relèvement des paliers de salaires prévus par le décret du 2 avril 1932 portant réglementation des accidents du travail en Afrique occidentale française. (N°s 188 et 296, année 1954. — M. Bégarra, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant majoration des rentes attribuées en application du décret du 2 avril 1932 portant réglementation des accidents du travail en Afrique occidentale française. (N°s 189 et 297, année 1954. — M. Bégarra, rapporteur.)

4. — Discussion:

a) De la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres;

b) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale,

sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 200 et 221, 298, année 1954. — M. Jacobson, rapporteur; et n° 305, année 1954. — Avis de la commission des affaires économiques, M. Roger Dusseaulx, rapporteur. — N° 307, année 1954, avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Griaule, rapporteur. — N° 306, année 1954, avis de la commission de la défense de l'Union française, M. Fleury, rapporteur. — N° 302, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Cazelles, rapporteur. — N° 308, année 1954, avis de la commission d'information, M. Guy, rapporteur. — N° 309, année 1954, avis de la commission des affaires financières, M. Schmitt, rapporteur; et n° 303, année 1954, avis de la commission des affaires sociales, M. le général Sicé, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 31 août 1954.

N° 294 (1). — Proposition de M. Griaule tendant à inviter le Gouvernement à développer la recherche scientifique relative aux civilisations des peuples d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 305. — Avis par M. Dusseaulx, au nom de la commission des affaires économiques, sur: 1° la demande d'avis (n° 200, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres; 2° la demande d'avis (n° 221, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

N° 306 (2). — Avis par M. Fleury, au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur: 1° la demande d'avis (n° 200, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres; 2° la demande d'avis (n° 221, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

N° 307 (2). — Avis par M. Griaule, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur: 1° la demande d'avis (n° 200, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres; 2° la demande d'avis (n° 221, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

N° 308 (2). — Avis par M. Guy, au nom de la commission d'information, sur: 1° la demande d'avis (n° 200, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres; 2° la demande d'avis (n° 221, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

N° 309 (2). — Avis par M. Schmitt, au nom de la commission des affaires financières, sur: 1° la demande d'avis (n° 200, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres; 2° la demande d'avis (n° 221, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

(1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 26 août 1954.

(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 30 août 1954.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 23 août au 28 août 1954:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1910. — Documents relatifs à la conception américaine de la citoyenneté ..... 25 F.

N° 1911. — L'opinion publique en Russie soviétique vue par un sociologue américain. — Propagande parlée, presse, radio, cinéma..... 100 F.

N° 1912. — Documents sur les relations extérieures de la Chine communiste..... 25 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 119. — *Allemagne.* — Le VIe congrès évangélique allemand. — Le référendum en Allemagne orientale sur le traité de paix et la C. E. D. — La réélection du président Heuss. — La souveraineté de la République fédérale ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 97. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La conclusion de la Conférence de Bruxelles.
2. *Textes du jour.* — Communiqué de la Conférence de Bruxelles (22 août 1954). — Protocole présenté par le Gouvernement français à la Conférence de Bruxelles. — Projet de déclaration proposé par les cinq autres pays signataires du traité de Paris.
3. *Faits et opinions.* — Dix ans de Pologne populaire. — La vie en Pologne..... 48 F.

N° 98. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Après la conférence de Bruxelles.
2. *Textes du jour.* — Communiqué publié à l'issue des conversations franco-britanniques de Chartwell, le 23 août 1954.
3. *Faits et opinions.* — La démocratie en Turquie. — Les tribunaux yougoslaves..... 48 F.

N° 99. — 1. *Problèmes d'actualité.* — A la veille du débat sur la C. E. D. à l'Assemblée nationale.
2. *Textes du jour.* — Communiqué de la Conférence réunissant les représentants du Cambodge, de la France, du Laos et du Viet-Nam (26 août 1954).
3. *Faits et opinions.* Allemagne: dix ans après l'attentat du 20 juillet 1944..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: 6 mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 347 du 24 août 1954 publie notamment: Comptes et budgets économiques de la Nation. — L'évolution économique de l'Afrique du Sud. — L'économie soviétique en 1953: 2° La politique à l'égard de l'agriculture.
Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: 6 mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Cahiers français d'information.

N° 278 du 15 août 1954 publie notamment: La marine nationale. — Histoire du cuir: la ganterie. — Les ressources minières de Mauritanie.

Le numéro..... 45 F.

N° 279 du 1er septembre 1954 publie notamment: Le programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social. — L'équipement pour la jeunesse inadaptée.

Le numéro..... 45 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: 6 mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 300 du 28 août 1954 présente en variétés statistiques: Désirs et possibilités financières des mal-logés cherchant un logement. — Utilisation des prêts à la construction à Toulouse (*suite et fin*).

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

Soixante et unième liste des personnes physiques et morales auxquelles l'agrément de commissionnaire en douane a été soit accordé, soit retiré, en vertu des dispositions de l'article 87 du code des douanes et de celles de l'article 14 de l'arrêté du 2 décembre 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 août 1954: page 8112, 2e colonne, Extensions d'agrément, B. — Personnes morales, 6e ligne, lire: « 2896. — Société à responsabilité limitée Union aéromaritime de transport. »

Avis relatif au tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1954 aura lieu le mercredi 1er septembre 1954, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire d'oto-rhino-laryngologie de la faculté de médecine de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Sourdille, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire de clinique et prophylaxie de la tuberculose de la faculté de médecine de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Vaucher, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire de chimie générale pharmaceutique de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger (dernier titulaire: M. Grangaud, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire de gynécologie de la faculté de médecine de l'université de Nancy (dernier titulaire: M. Binet, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire de pathologie générale et médicale de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger (dernier titulaire: M. Raynaud, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire de démographie de la faculté de droit de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Gemaehling, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 23 août 1954, la chaire de « Droit des gens » de la faculté de droit de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Sibert, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 30 septembre 1955 les Dispositions spéciales du chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 22, concernant le transport des écumes de sucreries pour amendement, dont la durée d'application vient à expiration le 30 septembre 1954.

(*Paris, le 26 août* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer à partir du 1er octobre 1954 le renvoi (*a*) figurant actuellement au chapitre 13 (§ 1er) du tarif n° 7 pour les combustibles minéraux expédiés des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais à destination de Rouen (toutes gares).

(*Paris, le 26 août* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er octobre 1954, dans le chapitre 11 du tarif n° 11, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 11. — Régions Est et Nord.

. . . . . .

§ 11. — **Fonte brute en gueuses** (461).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1955.)

De Dunkerque à Vireux-Molhain ou Vireux-Wallerand.

Par wagon chargé de 20 tonnes, barème 267.

(*Paris, le 26 août* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français d'accord avec la Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'aménager comme suit, à partir du 1er octobre 1954, les dispositions se rapportant au numéro de prix 4116 du recueil T. A.

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR	Francs.
	3	
	. . . . .	. . . . .
4116	Chap. 51 (§ I) et 52 (§ I) : Pour les envois effectuant un parcours supérieur à 149 kilomètres : Par tonne	160

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er septembre 1954, un premier supplément au tarif international pour le transport des marchandises en petite vitesse par wagon complet entre les ports de mer belges d'Anvers, Gand, Heniksem, Ostende et Zeebrugge, d'une part, certaines gares suisses, d'autre part.

Le supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 31 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er octobre 1954, les dispositions du chapitre 13 (§ 1er), du tarif n° 5 :

TARIF N° 5

. . . . . .

CHAPITRE 13. — Régions Est, Nord, Sud-Est et Sud-Ouest.

§ 1er. — **Betteraves pour sucreries et distilleries** (190).

Par wagons chargés à leur capacité complète et expédiés, suivant un programme établi à l'avance en accord avec la Société nationale des chemins de fer français, des gares situées :

Sur la ligne de Saint-Hilaire-au-Temple (exclu) à Soissons (exclu) et des gares de Mont-Notre-Dame, Saint-Masmes, Pont-Faverger et Somme-Py ;

Sur les sections de ligne de Bellegarde-Quiers à Montargis (exclu) à Lieusaint-Moissy et des gares de Yèbles-Guignes et Verneuil-l'Etang, à destination de Rucourt (garage).

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, comme indiqué ci-après, le texte du renvoi (*a*) qui réglemente l'application de la surtaxe prévue au numéro de prix 4.526 du Recueil TA, pour les envois effectués aux conditions des paragraphes III, c et IV du chapitre 51 du tarif n° 8 :

(*a*) Cette surtaxe n'est pas perçue pour les transports :

1° A destination de Bordeaux ;

2° En provenance de Luxey, Sore, Saint-Symphorien, Villandraut et le Tuzan et à destination d'une gare située dans les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, des Basses-Alpes, des Basses-Pyrénées, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, du Gers, des Hautes-Alpes, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, du Var et de Vaucluse.

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme suit, à partir du 1er octobre 1954, le chapitre 3 du tarif n° 3 :

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ ... — **Fruits non dénommés** (139), **Légumes non dénommés** (137), **Pommes de terre** (138), en régime accéléré.

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Vire.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des Conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er (§ 1er) du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois reçus annuellement à Vire par des destinataires ayant réalisé chacun un tonnage de 300 tonnes, adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français, dépassera 1.400 tonnes, il sera accordé à ce groupement, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix ci-dessus, de ceux du chapitre 1er (§ II) du présent tarif et de ceux du chapitre 2 des Tarifs généraux, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 20 p. 100 pour le tonnage en excédent de 1.400 tonnes, sans que la réduction moyenne appliquée puisse être supérieure à 8 p. 100.

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er octobre 1954, comme il est indiqué ci-après, l'annexe A aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et le recueil T. A. :

I. — ANNEXE A

TARIF DES OPÉRATIONS ACCESSOIRES

. . . . . .

V. — *Taxes diverses.*

DÉSIGNATION DES TAXES	Taxes à percevoir. Francs.
32° Taxe à percevoir pour le transbordement à Jarrie-Vizille des envois échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et les gares de Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux ou Livet de la régie départementale des voies ferrées du Dauphiné ou inversement [annexe B aux C. G., chap 3 (§ 11 B)] :	
Envois en provenance des V. F. D. et envois de castine et de minerai de chrome à destination des V. F. D., par tonne	120
Envois autres à destination des V. F. D., par tonne	170

II. — RECUEIL T. A.

PRIX FERMES ET TAXES ACCESSOIRES PRÉVUS DANS LES TARIFS N°s 100 ET 1 A 34

Prix n°s 4001 et au delà.

NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR	Francs.
	Tarif n° 7.	
4279	Chapitre 51 (§ XX E) : Pour les envois en provenance des V. F. D.	130
	Pour les envois à destination des V. F. D.	170
. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Tarif n° 17.	
4964	Chapitre 51 (§ II) : Pour les envois en provenance des V. F. D.	130
	Pour les envois à destination des V. F. D.	170

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 3 octobre 1954, comme il est indiqué ci-après, le paragraphe 6 B du chapitre 1er de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.

§ 6. — Région Sud-Ouest.

. . . . . .

B) Dispositions spéciales aux établissements d'Avèze-Molières, Avoine-Beaumont, Chaumussay, Donadic, Lingé, Mézières-en-Brenne, Motte-Bourbon (la), Ouzouer-Dampierre, Saint-Léger-de-Montbrillais, Saint-Michel-Saint-Cyran, Subtray, Trois-Moutiers (les), Vendœuvres et Villars.

Par dérogation aux dispositions de l'article 35 (§ I) des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et du chapitre 4 (chiffre V) des tarifs généraux, la livraison en gare n'est pas admise.

Les expéditions remises dans les dépôts de colis des localités d'Avèze, Avoine, Beaumont-en-Véron, Chaumussay, Donadic, Dampierre-en-Burly, Lingé, Mézières-en-Brenne, Motte-Bourbon (la) (commune de Pouançay), Ouzouer-sur-Loire, Saint-Léger-de-Montbrillais, Saint-Michel-en-Brenne, Subtray, Trois-Moutiers (les), Vendœuvres et Villars, ne donnent pas lieu à la perception des taxes d'enlèvement prévues par les conditions d'application des tarifs généraux, chapitre 2.

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français, en accord avec la Compagnie du chemin de fer d'Eival à Senones, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er octobre 1954, comme il est indiqué ci-après, les tarifs nos 18 et 20 et le recueil T. A.

TARIF N° 18

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables	SURTAXES spéciales. Numéro de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement. Numéro de prix du recueil T. A.	OBSERVATIONS
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
§ IV. — Chemin de fer d'Eival à Senones (voie normale).	Marchandises désignées au chapitre 1er (§ I).	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français.	Moyen-Moutier..	Chap. 1er (§ I).	4997.	—	
			Senones	Chap. 1er (§ I).	4998.	—	

TARIF N° 20

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables	SURTAXES spéciales Numéro de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement Numéro de prix du recueil T. A.	OBSERVATIONS
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
§ II. — Chemin de fer d'Eival à Senones (voie normale).	Coton brut (680) (+).	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français.	Moyen-Moutier..	Chap. 1er et 3 (§ I).	5061.	—	
			Senones	Chap. 1er et 3 (§ I).	5062.	—	

RECUEIL T. A.

Prix n° 4001 et au delà.

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR	NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	— 18 —		— 20 —
.....	.....	.....	.....
4997	Chapitre 51 (§ IV), par tonne..... 113 F.	5061	Chapitre 51 (§ II), par tonne..... 113 F.
4998	Chapitre 51 (§ IV), par tonne..... 257 F.	5062	Chapitre 51 (§ II), par tonne..... 257 F.

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'apporter, à partir du 1er octobre 1954, les aménagements suivants aux tarifs nos 18 et 19 et au recueil T. A.

TARIF N° 18

.....

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATION de	RELATION à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — N° de prix du recueil TA.	TAXE de transbordement. — N° de prix du recueil TA	OBSERVATIONS
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
§ III. — Compagnie générale de voies ferrées d'intérêt local (ligne de Véfu-Bertincourt à Saint-Quentin).	Silicates de potasse ou de soude liquides (637).	Francilly-Dallon.	Une gare quelconque de la société nationale des chemins de fer français.	Chapitre 1er.	N° 4994.	»	»

Lorsque le tonnage expédié atteindra annuellement 6.000 tonnes, la surtaxe prévue au n° 4994 du recueil T. A. sera remboursée par voie de détaxe à l'expéditeur.

TARIF N° 104

. . . . . .

Tableau des réseaux secondaires participant au tarif.

. . . . . .

2° . . . . . .

M) . . . . . .

N) Par le chapitre 51 (§ III) du tarif n° 18.

Commun à la Société nationale des chemins de fer français et à la Compagnie générale de voies ferrées d'intérêt local (ligne de Vélu-Beaumetz à Saint-Quentin).

3° . . . . . .

RECUEIL T. A.

Prix n° 4001 et au delà (*suite*).

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	— 13 —
. . . . .	. . . . .
4004	Chapitre 51 (§ III), par tonne..... 118 F.

(*Paris, le 26 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à supprimer, dans le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et l'Allemagne (zone orientale) (édition du 1er mai 1954), la disposition complémentaire spéciale à l'article 21 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.) limitant le droit de l'expéditeur de modifier le contrat de transport. (*Paris, le 28 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à supprimer, dans le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Pologne, en transit par l'Allemagne (zone orientale) (édition du 1er mai 1954), les dispositions complémentaires spéciales aux articles 6 et 21 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.), prescrivant respectivement :

L'obligation, pour l'expéditeur, d'indiquer en lettre de voiture, la voie d'acheminement par la désignation des points frontières ouverts au trafic ;

La limitation du droit de l'expéditeur de modifier le contrat de transport. (*Paris, le 28 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 1er septembre 1954 :

Un dixième supplément à la partie I (édition du 15 mars 1951 ;

Un troisième supplément à la partie II (édition du 1er novembre 1953),

du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part ;

Un troisième supplément à la partie II (édition du 1er novembre 1953) du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre la Belgique et les gares néerlandaises situées en Flandre zélandaise (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part ;

Un dixième supplément à la partie I (édition du 15 mars 1951) ;

Un troisième supplément à la partie II (édition du 1er novembre 1953),

du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer neerlandais (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part ;

Un premier supplément à la partie II (édition du 1er mai 1954) du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les Pays-Bas (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part.

Les suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 31 août 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle a modifié, à partir du 1er septembre 1954, le tarif de transit n° 500, chapitre 11, pour le transport de marchandises diverses, par wagon complet, échangées entre certains ports de mer français de la mer du Nord et de la Manche, d'une part, Bâle et Genève, d'autre part (édition du 1er mai 1954), comme il est indiqué ci-après :

1° Remplacer la date d'édition du 1er mai 1954 par celle du 1er septembre 1954 ;

2° Modifier, comme suit, les indications figurant en regard des marchandises suivantes :

DÉSIGNATION	TAUX DES RÉDUCTIONS PAR : 5 tonnes.	7 tonnes.	8 tonnes.	10 tonnes.	15 tonnes.
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
M. — Œufs :					
En caisses munies de l'estampille de contrôle et comportant des plateaux à alvéoles (161)..	20	»	»	»	»
En emballages autres (144).	25	»	»	15 (*c*)	20 (*c*)
O. — Réfrigérateurs métalliques pour cuisines :					
En cadres, cages, caisses, harasses, paniers ou tonneaux (457).....	20	»	»	»	»
Autrement conditionnés (458)	25	»	»	30	»
R. — Verre étiré en cadres, cages, caisses ou harasses (731) (*g*) :					
En baguettes ou en tubes.	25	»	5	5	10 (*d*)
S. — Verre étiré autrement conditionné (732) (*g*) :					
En baguettes ou en tubes.	30	»	»	20 (*c*)	30 (*c*)

(*Paris, le 31 août 1954.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14, 1° *b*), de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, l'application du barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à maximum et à minimum prévus au chapitre 1er du tarif n° 13 qui vient à expiration le 15 septembre 1954, sera prorogée jusqu'au 30 juin 1955.

Minerais de plomb (402).

RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage par wagon.	PRIX par tonne à appliquer.
Carcassonne.	Dourges.	20 tonnes.	Barème 167.

(*Paris, le 31 août 1954.*)

Conformément à l'article 14, 1° *b*), de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le Chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain, informe le public que, sauf avis contraire, les prix résultant de l'application du barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum, prévus au chapitre 1er du tarif n° 18, seront perçus, à partir du 15 septembre 1954, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 30 juin 1955.

Silicate de soude liquide (637).

RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage par wagon.	PRIX par tonne à appliquer.
Chauny-Usines (chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain).	Orléans.	15 tonnes.	Barème 73.

(*Paris, le 31 août 1954.*)

Conformément à l'article 11, 1° *b*), de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que l'application du taux de réduction prévu jusqu'au 22 septembre 1954 dans les relations suivantes, en vertu des dispositions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, des marchandises désignées ci-après ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera prorogée jusqu'au 30 juin 1955:

B. — **Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.**

RELATIONS de	RELATIONS à	TAUX de la réduction.
		P. 100.
Bar-le-Duc.	Lyon (toutes gares)	10
	Marseille (toutes gares)	
	Toulon	
	Nice (toutes gares)	
	Clermont-Ferrand	
	Saint-Etienne	
	Grenoble	

(*Paris, le* 31 *août* 1954.)

3° *Projets de conventions concernant des taxes convenues.*

Prorogation de conventions.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1955 les conventions tarifaires type « produits insecticides » intervenues avec, d'une part, la Société poitevine de conditionnement (S. P. D. C.), d'autre part, la société Le Fly-Tox.

(*Paris, le* 25 *août* 1954.)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1955 la convention tarifaire ainsi que son avenant qui ont été conclus avec la section fédérale des négociants barricailleurs méridionaux.

(*Paris, le* 25 *août* 1954.)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

21 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 juillet 1954 tendant à créer un tarif international pour le transport du sulfate de baryte naturel en roches expédié par wagon complet, de Louvain-Bassin à Bouchain (Nord). (*Journal officiel* du 3 août 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 1er septembre 1954, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

21 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 5 août 1954 tendant à aménager certains prix de transport du tarif international pour le transport de la houille expédiée par rame de fort tonnage de certaines gares belges et néerlandaises sur certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 10 août 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 1er septembre 1954, des dispositions proposées sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

24 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 19 août 1954 tendant à proroger, jusqu'au 30 juin 1955, l'application des dispositions prévues au tarif n° 3, chapitre 3 (§ IV, *littera* A, renvoi *a* et *littera* B, renvoi *b*) pour les envois de châtaignes ou marrons, fruits non dénommés, légumes non dénommés, pommes de terre, expédiés en régime accéléré d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Paris (toutes gares). (*Journal officiel* du 24 août 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 1er septembre 1954, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

25 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 12 août 1954 tendant à ajouter à l'annexe I au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, dans le tableau des transports admis au bénéfice du tarif, en regard du réseau de la Lozère (ligne de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge) : « C. G. A. T. M., annexe B, chapitre 3 (§ 15) ». (*Journal officiel* du 17 août 1954.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 1er septembre 1954, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que le texte proposé sera remplacé par le suivant:

« Réseau de la Lozère (ligne de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge). — C. G. A. T. M., annexe B, chapitre 3 (§§ 1er et 15.)

(Le reste sans changement.)

Il est entendu, par ailleurs, que la présente décision ne préjuge pas celle à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

25 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 19 août 1954 tendant à modifier l'annexe I au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, en vue:

1° D'inscrire la ligne de Guignicourt à Evergnicourt (régie départementale des transports de l'Aisne) dans la liste des réseaux secondaires adhérant au tarif;

2° D'étendre au trafic effectué entre la Compagnie des chemins de fer départementaux et la Sarre, les dispositions communes prévues à l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (C. G. A. T. M.), chapitre 3 (§ 1er). (*Journal officiel* du 24 août 1954.)

Autorisation de mise en vigueur, à partir du 1er septembre 1954, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

24 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 juillet 1954 tendant à insérer dans l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, des dispositions applicables aux transports de produits sidérurgiques expédiés aux conditions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif Société nationale des chemins de fer français n° 14. (*Journal officiel* du 27 juillet 1954.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en application provisoire à partir du 1er août 1954 donnée par décision du 29 juillet 1954. (*Journal officiel* du 3 août 1954.)

26 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 juillet 1954 tendant:

1° A étendre à la gare de Denain-Mines (chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge), pour certaines marchandises, les dispositions des tarifs suivants:
Tarif n° 7, chapitre 1er;
Tarif n° 11, chapitres 1er et 3 (§ VIII);
Tarif n° 12, chapitres 1er et 3 (§ IX);
Tarif n° 14, chapitres 1er et 3 (§ III);
Tarif n° 15, chapitres 1er et 3 (§ 1er);

2° A ajouter, au tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 101, alinéa *m*, le chapitre 51 (§ III) du tarif n° 15. (*Journal officiel* du 3 août 1954.)

19 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 juillet 1954 tendant à modifier les dispositions spéciales prévues au chapitre 12 (§ 1er) du tarif n° 5, pour le transport des betteraves pour sucreries et distilleries expédiées par wagons chargés à leur capacité complète, de la Bosse, Méru et Trie-Château-Ville à Bresles. (*Journal officiel* du 20 juillet 1954.)

C. — Décision portant rejet d'une proposition.

25 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 juin 1954 tendant à insérer, dans le chapitre 5 du tarif n° 14, un nouveau paragraphe IV concernant l'application:

1° Du barème 171 aux demi-produits métallurgiques expédiés de Thionville ou Florange à Audincourt, par rame de 240 tonnes;

2° Du barème 256 aux déchets d'acier, de fer ou de fonte, d'Audincourt à Thionville ou Florange, par wagon chargé de 15 tonnes. (*Journal officiel* du 29 juin 1954.)

D. — **Décision mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).**

25 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 juillet 1954 tendant à aménager les dispositions des paragraphes III, V et VIII du chapitre 3 du tarif n° 11, applicables, d'une part, aux cailloux destinés à l'empierrement et aux pierres à macadam et, d'autre part, aux matériaux d'empierrement goudronnés. Le Recueil T serait modifié corrélativement. (*Journal officiel* du 3 août 1954).

E. — **Retrait.**

25 *août* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre les dispositions du chapitre 7 (§ 1er), littera A du tarif n° 11, à la gare expéditrice de Gry-Sermoise exploitée par la région Est et à reporter des dispositions au chapitre 13 (commun aux régions Est et Nord) dans un nouveau paragraphe III. (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Eure.

Un poste de commis est actuellement vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Eure.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Eure.

Un poste de rédacteur est vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Eure.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Manche.

Est envisagée la vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Manche.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Seine-Inférieure.

Est envisagée la vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Seine-Inférieure.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de médecin adjoint dans divers sanatoriums.

Sont actuellement vacants des postes de médecin adjoint dans les sanatoriums publics ci-après désignés:

Sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais).
Sanatorium de Saint-Gobain (Aisne).
Sanatorium du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère) (deux vacances).
Sanatorium de Plougonven (Finistère).
Sanatorium de la Trouhaude, à Dijon (Côte-d'Or).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 17 décembre 1953, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par les médecins directeurs du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 30 août 1954.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350	(1)		350	
360 80	Canada	1 $ Can				360 80	
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727			164 20	
8340	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271	8376	8344	8340
699 25	Belgique	100 F b	700	694 75	705 25	699 50	699 50
5033	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5036	
977 75	Gde-Bretagne	1 liv st	980	972 65	987 35	978 15	977 50
4885	Norvège	100 c. n.	4900	1863 50	4937	4886	
9266 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60	9276 80	9269	
6734	Suède	100 c. s.	6765 625	6715	6816 50	6758	
8012	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944	8064	8013	8010
1356 25	Autriche	100 sch	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	
1002 75	Egypte	1 liv ég	1005 04	997	1013	1003	1002 75
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	
2785	Mexique	100 pes	2800	2779	2821		
1226 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	
4897 50	Tchécoslovaquie	100 krs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	

Zone C. F. A	100 F C. F. A	50
Zone C. F. P	100 F C. F. P	80
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F	730

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LES DOCKS LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 148.794.000 F
SIÈGE SOCIAL: 14, RUE GORGE-DE-LOUP, LYON (RHÔNE)
Registre du commerce: Lyon B n° 1447.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des cent vingt-deux obligations dont l'amortissement est prévu au 15 octobre 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1946 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

SUCRERIE-RAFFINERIE de CHALON-sur-SAONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 36, QUAI SAINT-COSME, A CHALON-SUR-SAONE
R. C.: Chalon-sur-Saône n° 3172.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 130 obligations 4 0/0 1945 dont le neuvième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1954.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en août 1954.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1945 sorties en 1946 et non encore remboursées.

426 à 430 — 566 à 570 — 596 à 600 — 716 à 720 — 831 à 835 — 971 à 975.

Société des Anciens Etablissements QUEUDOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 21 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 16, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)
R. C.: Montereau n° 4111 B; Seine n° 370136 B.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 42 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 19 août 1954,** et formant avec les 125 obligations rachetées en Bourse la totalité des titres à amortir au 1er octobre 1954;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement:**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
16 à 57	54	483 à 595	53

Les obligations amorties au tirage de l'année 1953 sont remboursables à 10.010 F; celles amorties au tirage de l'année 1954 seront remboursables à partir du 1er octobre 1954 à 10.019 F, primes comprises.

Société Générale de Constructions Mécaniques

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS E. GARNIER ET FAURE-BEAULIEU
(Appareils Rateau.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 21, RUE DE LA GARE, LA COURNEUVE (SEINE)
R. C.: Seine n° 106361.

Obligations à 1/2 0/0 de 2.000 F (émission 1942).

Septième amortissement du 15 octobre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement du 15 octobre 1954.
En conséquence, le tirage au sort, qui était prévu pour le 5 septembre 1954, n'aura pas lieu.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement le 15 août 1954.

Remboursement du 15 octobre 1949.

2.021 2.025

Remboursement du 15 octobre 1953.

132	147	296	448	475
494	508	524	632	695
893	906	948	1.037	1.112
1.246	1.291	1.333	1.339	1.426
1.472	1.513	1.587	1.637	1.666
1.638	1.911	1.915	2.074	2.109
2.137	2.219	2.221	2.241	2.359

2.431	2.449	2.576	2.597	2.598
2.607	2.704	2.928	2.943	2.950
3.157	3.159	3.358	3.466	3.508
3.561	3.567	3.578	3.651	3.693
3.771	3.852	3.895	3.908	3.912
3.946	3.950	4.113	4.178	4.182
4.198	4.329	4.433	4.437	4.560
4.583	4.617	4.625	4.628	4.735
4.794	4.798	4.896	4.938	5.136
5.170	5.193	5.253	5.264	5.274
5.286	5.373	5.563	5.596	5.598
5.651	5.755	5.788	5.825	5.848
5.874				

L'amortissement des années 1948, 1950, 1951 et 1952 ainsi que de l'année 1954 a eu lieu par rachats en Bourse.

IMPRIMERIE CHAIX

Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 101.562.500 F
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE BERGÈRE, A PARIS (9e)
R. C.: Seine n° 52309.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 180 obligations 4 1/4 0/0 1953 dont le onzième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1954.
En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1954.

Titres restant à rembourser.

Néant.

LA GRANDE BRASSERIE DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 39, BOULEVARD DE LA MOSELLE, LILLE

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4,25 0/0 1935, cette société a procédé au rachat en Bourse de 90 obligations au nominal de 1.000 F chacune et faisant partie d'un emprunt de 5 millions de francs dont l'amortissement est prévu pour 1954.
Le précédent amortissement a été également réalisé par rachats en Bourse.

L'ELECTRO-REFRACTAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 155.550.000 F

SIÈGE SOCIAL : 1, RUE CAMBACÉRÈS, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 236540 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 406 obligations 6 0/0 1948 dont le sixième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1954.

En conséquence, aucune tirage ne sera effectué en août 1954.

Titres restant à rembourser.

Néant.

AVIS DIVERS

ETATS-UNIS DU MEXIQUE

Avis aux porteurs d'obligations de la dette directe du gouvernement mexicain et d'obligations des chemins de fer mexicains qui ont été enregistrées pour indiquer la propriété non ennemie.

Expiration du délai permettant l'adhésion aux accords de 1942 et 1946.

Les intéressés sont informés par la présente que, conformément aux modalités des accords des 5 novembre 1942 et 20 février 1946 (amendés) conclus entre les Etats-Unis du Mexique et le Comité international de banquiers pour le Mexique, le délai pendant lequel les obligations de la Dette directe du gouvernement mexicain et celles des chemins de fer mexicains ayant été enregistrées en vue d'indiquer la propriété non ennemie peuvent être déposées en vue d'adhérer à ces accords, viendra à expiration le 31 décembre 1954.

Les comités internationaux de banquiers pour le Mexique de 1942 et 1946 étant maintenant dissous, tous renseignements concernant la procédure de dépôt en vertu desdits accords peuvent être obtenus auprès de :

Banco de Mexico S. A., 5 de Mayo n° 2, Mexico D. F.;
American Trust Co, 70, Wall Street, New-York 5, N.Y.;
MM. Hardin, Hess et Eder, 74, Trinity Place, New-York N.Y., conseil du gouvernement mexicain;
Crédit suisse, Zurich (Suisse);
Crédit suisse, Genève (Suisse);
Banque de Paris et des Pay-Bas, 3, rue d'Antin, Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 539, Heerengracht, Amsterdam (Hollande);
Banque de Paris et des Pays-Bas, 31, rue des Colonies, Bruxelles (Belgique).
Guaranty Trust Co, 32, Lombard Street, Londres (Angleterre);
The Hanover Bank, Seven Princess Street, Londres (Angleterre);
Etats-Unis du Mexique.

ANTONIO CARRILLO FLORES,
ministre des finances et du crédit public.

COMPAGNIE PARISIENNE DE REESCOMPTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 281.250.000 F.

SIÈGE SOCIAL : 26, RUE SAINT-GEORGES, PARIS (9e)

R. C. : Seine 235179 B; L. B. F. 413.

1

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 1950, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée Compagnie parisienne de réescompte, au capital de 168.750.000 F, dont le siège social est à Paris, rue Saint-Georges, n° 26, a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour le porter à 300.000.000 de francs, en déterminant, conformément à l'article 7 des statuts, la condition de la transformation de bénéfices ou de réserves en capital, si l'augmentation de capital était réalisée par incorporation de bénéfices ou de réserves et notamment par élévation du nominal des actions.

2

Aux termes d'une délibération en date du 3 août 1954, prise en vertu de l'autorisation susindiquée, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 112.500.000 F, pour le porter à 281.250.000 F par voie d'incorporation audit capital de pareille somme de 112.500.000 F prélevée sur des réserves spéciales figurant au bilan (dont 5.625.000 F sur la réserve spéciale de réévaluation, 58.050.000 F sur la réserve spéciale antérieure au 1er octobre 1953 et 48.825.000 F, sur la réserve spéciale postérieure au 30 septembre 1953).

Cette augmentation de capital a été réalisée par élévation à 2.500 F du nominal de chacune des 112.500 actions composant le capital social.

La modification corrélative des statuts sera apportée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Des copies des procès-verbaux des délibérations susénoncées de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et du conseil d'administration ont été déposées en double exemplaire, au greffe du tribunal de commerce de la Seine,

le 18 février 1950 en ce qui concerne l'Assemblée et le 20 août 1954 en ce qui concerne le conseil d'administration.

Pour extrait et mention :

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 25 mai 1954, le président du tribunal de première instance de Thionville a ordonné la mainlevée du séquestre frappant les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Schweitzer (Marguerite), épouse Wahl, cohéritière dans la succession des époux Schweitzer (Mathias) et Scharwadt (Marie). Cette mainlevée de séquestre est limitée aux biens, droits et intérêts prévus par la loi du 15 avril 1953.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du département de l'Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES. — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DE NOYON

Station de traitement des eaux pour l'alimentation en eau potable.

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour la présentation d'un projet complet portant sur les installations de traitement en vue de l'alimentation en eau potable de la ville de Noyon et la mise en œuvre des travaux correspondants.

Conditions principales du concours.

I. — *Demande d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Caudrelier-Benac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, boulevard Amyot-d'Inville, à Beauvais, et joindre à cette demande les pièces définies par l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, c'est-à-dire :

1° Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître les noms, prénoms, qualité et domicile du candidat;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les demandes, avec les pièces annexées, devront parvenir à l'ingénieur en chef avant le 15 septembre 1954, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par l'ingénieur en chef après avis de la commission locale.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours et un modèle de soumission.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Beauvais, le 14 août 1954.

Pour le préfet et par délégation :
Le chef de division.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 juillet 1954.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						212.274.507
Portefeuille des effets						9.066.997.464
Portefeuille des titres						4.969.480.457
Avances sur dépôts de titres						18.689.591
Correspondants						38.086.838.671
Emprunteurs — Prêts fonciers — Ordinaires — Sur obligations		31.345.115.284				
Sur avance de l'Etat		301.247.013				
Sur fonds de modernisation et d'équipement		2.419.618.937	34.257.975.428 (1)			
Sur capital social et réserves		21.694.194				
(1) Dont 297.409.000 F à l'état d'actes conditionnels.				34.570.345.428		
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)			312.340.000			
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant			1.617.809.000			
Réparation de dommages de guerre			3.881.017.962	8.467.573.936		
Court terme mobilisables			2.638.716.994	(2)		
(2) Dont 269.730.000 F à l'état d'actes conditionnels.					276.841.385.782	
Spéciaux Construction — Directs — Métropole — Ordinaires		7.792.224.271				
Logements économiques et familiaux	192.631.750	7.984.856.021				
(3) Dont 400.981.600 F à l'état d'actes conditionnels.		(3)	11.797.303.372			
Afrique du Nord		3.812.447.351		231.073.196.598		
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées) — Ordinaires		202.135.340.181				329.229.481.521
Logements économiques et familiaux		20.140.852.845	222.276.193.026			
Prêts maritimes					4.727.594	
Prêts aux collectivités publiques — Sur obligations				106.643.238.554		
Sur avance de l'Etat				1.506.362.521		
Sur fonds de modernisation et d'équipement				34.825.587.305	152.413.368.145	
Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses				9.438.179.765		
Débiteurs divers						2.467.133.585
Comptes d'ordre et divers						8.831.915.566
Immeubles						199.217.734
Résultats						»
Total de l'actif						493.112.329.096

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						6.157.924.766
Correspondants						8.590.369.787
Fonds national d'amélioration de l'habitat						4.353.844.328
Fonds forestier national						157.953.442
Versements différés — Sur prêts fonciers — Autres que les prêts spéciaux construction — Réalisés et en réalisation		458.842.890				
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)		870.179.000	1.329.021.890			
Spéciaux construction — Réalisés et en réalisation		285.083.500		224.291.285.416		
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)		222.677.174.026	222.962.263.526			229.733.384.189
Sur prêts aux collectivités publiques					5.442.098.773	
Trésor public : son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.870.215.256
Trésor algérien : son compte avance de 2 milliards (convention des 2 et 29 juillet 1952)						1.949.247.341
Fonds de modernisation et d'équipement						36.666.375.986
Obligations foncières — Montant au pair en circulation					44.399.756.750	43.861.531.878
A déduire : primes à amortir					538.224.872	
Obligations communales — Montant au pair en circulation					120.728.678.500	119.030.167.652
A déduire : primes à amortir					1.698.510.848	
Bons à lots en circulation						2.482.718.661
Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer						1.256.867.098
Créditeurs divers						2.088.796.194
Comptes d'ordre et divers						30.511.768.270
Provisions pour l'amortissement des emprunts						1.217.984.674
Réserves et provisions diverses						1.980.179.594
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						493.112.329.096

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	61.212.610.204
II. — Effets représentatifs de crédit à court et à moyen terme circulant sous l'endos de Crédit Foncier de France	190.062.881.143

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur: HENRI DENOY.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

20 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. Association dénommée **Santé et Joie.** But: organiser le fonctionnement d'un cours d'enseignement ménager et d'un jardin d'enfants. Siège social: Notre-Dame-de-Grâce, Gignac (Hérault).

30 juillet 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Centre d'études techniques agricoles de la moyenne vallée de l'Hérault.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter et d'améliorer la gestion de leur exploitation. Siège social: domaine du Bosc, Canet (Hérault).

31 juillet 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Rannée.** But: amélioration de l'état sanitaire de tous les animaux domestiques sur le territoire de la commune. Siège social: mairie de Rannée.

2 août 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Le Mémorial des volontaires étrangers,** comité national pour l'érection du monument à la gloire des régiments des volontaires étrangers. But: érection sur l'ancienne plage du Barcarès (Pyrénées-Orientales) d'un monument à la mémoire des engagés volontaires étrangers. Siège social, 24, rue de Téhéran, Paris.

4 août 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de la Société parisienne pour l'industrie électrique.** But: pratique des sports de plein air. Siège social: 95, rue de Flandre, Paris.

5 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Scooter-Club turripinois.** But: développement du tourisme; organiser des promenades en scooter. Siège social: grand café de la Place Pruneile, la Tour-du-Pin (Isère).

6 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Médersa El Nachia El Islamia** (association cultuelle moderne islamique). But: diffusion de la langue arabe. Siège social: douar Tarnana, tribu des Djebellah, commune mixte de Nedromah (Oran).

6 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des Trois Rivières.** But: pratique de la pêche; répression du braconnage. Siège social: A. Gatellier, commune de Saint-Denis-de-Cabanne (Loire).

7 août 1954. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association de sécurité artisanale du Calvados.** But: grouper les artisans et leur famille pour l'application des régimes de prévoyance de toutes natures. Siège social: 11, rue Georges-Lebret, Caen.

9 août 1954. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Gausson.** But: favoriser la fréquentation scolaire; resserrer les liens de camaraderie entre les anciens élèves et les parents d'élèves de l'école publique. Siège social: école publique de Gausson.

13 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Syndicat des chasseurs, pêcheurs et propriétaires des communes de Lacapelle-Barrez, Malbo, Narnhac et la section de Vigouroux.** But: réglementation locale de la chasse et de la pêche et repeuplement en gibier. Siège social: mairies de Lacapelle-Barrez, Malbo, Narnhac et Saint-Martin-sous-Vigouroux (Cantal).

16 août 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union sportive touristique du Midi.** But: sports, éducation et tourisme. Siège social: 18, rue de Metz, Toulouse.

17 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Comité des fêtes d'Arnay-le-Duc.** But: organisation des fêtes et toutes manifestations qu'il réglemente dans la périphérie de la ville d'Arnay-le-Duc. Siège social: hôtel de ville, Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

19 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Société de chasse du val de Brenne.** But: pratique de la chasse, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie, Chaumergy (Jura).

19 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Syndicat autonome des chasseurs de Grayan-l'Hôpital.** But: favoriser la conservation et l'accroissement du gibier par une organisation et une exploitation rationnelle de la chasse sur le territoire sous son contrôle et confié à son administration. Siège social: chez le président, Grayan-l'Hôpital (Gironde).

19 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Société de chasse de Frayssinet.** But: amélioration de la chasse dans la commune de Frayssinet. Siège social: mairie, Frayssinet (Lot).

20 août 1954. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale des chasseurs et propriétaires de la Trinité.** But: pratique de la chasse, répression du braconnage. Siège social: chez M. Edmond Gardel, la Trinité.

22 août 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Société des anciens combattants et victimes des deux guerres.** But: venir en aide moralement et matériellement aux adhérents. Siège social: mairie, Bailiolet (Seine-Inférieure).

23 août 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Société française de droit aérien** (Association française de droit aérien et Comité juridique français de l'aviation réunis). But: étude de toutes questions de droit aérien ou pouvant s'y rattacher. Siège social: 6, rue Galilée, Paris.

24 août 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Société de chasse d'Auvare.** But: réprimer le braconnage et la destruction du gibier; favoriser la destruction des nuisibles; défendre les intérêts de la société; favoriser l'entente entre chasseurs et propriétaires. Siège social: chez M. Dalmas (Marcellin), Auvare.

24 août 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale des anciens aérostiers du Midi de la France.** But: rassembler les anciens aérostiers et renouer entre eux des liens de camaraderie. Siège social: bureaux de l'aéro-club du Languedoc, 81, boulevard Carnot, Toulouse.

24 août 1954. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Société de chasse de Châtillon.** But: favoriser le sport de la chasse; repeuplement en gibier; répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. Louis Bondivena, Châtillon.

25 août 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Cyclomoteur-Scooter-Moto-Club valréassien.** But: sport et tourisme. Siège social: café des Sports, cours du Berteuil, Valréas.

25 août 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **Amicale toulousaine d'Hossegor.** But: grouper les Toulousains d'Hossegor, les informer, les documenter, les guider, veiller à la protection du site; favoriser le développement de la station. Siège social: 9, rue Ozenne, Toulouse.

30 août 1954. Déclaration à la préfecture de police. **L'Université à l'usine.** But: promotion culturelle des travailleurs manuels sur le lieu du travail. Siège social: 39, rue de Berri, Paris.

MODIFICATIONS

26 juillet 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. L'Association familiale de l'arrondissement change son titre qui devient: **Centrale d'action familiale du département d'Oran.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: 1, rue Manégat, Oran.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

17 décembre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Douai le 12 août 1954.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée **Association polonaise catholique des femmes du Rosaire.** But: grouper les femmes, maintenir les traditions polonaises, développer les pratiques religieuses, pratiquer l'entr'aide entre ses membres. Siège social: Patronage Sainte-Barbe, rue Marceau-Martin, Flers-en-Escrebieux.

12 février 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Douai le 12 août 1954.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée **Association polonaise catholique de la jeunesse féminine.** But: grouper les jeunes filles, développer l'esprit catholique, maintenir les traditions polonaises, faire l'éducation physique et morale. Siège social: salle du Patronage polonais, Flers-en-Escrebieux.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31 quai Voltaire.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET AU PLAN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE

AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 1954 (a)

Résultats provisoires, pour 90 départements, établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Le premier trimestre 1954 est caractérisé par la continuation de la baisse de la natalité, un taux de mortalité très inférieur à celui de l'an dernier et voisin de celui du premier trimestre 1952 et une légère augmentation de la mortalité infantile par rapport à l'an dernier.

Nuptialité. — Le nombre des mariages enregistrés au cours du premier trimestre est toujours faible en raison de la baisse saisonnière des mois d'hiver et du Carême. L'influence du Carême est d'ailleurs variable d'une année à l'autre puisqu'elle dépend de la date de la fête de Pâques; c'est ainsi que l'on compte au 1er trimestre 1954 3.500 mariages de plus qu'au premier trimestre 1953, car Pâques tombait en 1954 le 18 avril au lieu du 5 avril en 1953, ce qui diminuait de treize jours la période du Carême comprise dans le premier trimestre. Pour connaître l'évolution réelle de la nuptialité, il faut attendre les résultats du deuxième trimestre de l'année.

Le nombre des *divorces* continue à décroître.

Conformément au rythme saisonnier, *les naissances* ont été plus nombreuses que pendant le trimestre précédent, mais on constate que malgré la tendance générale à la baisse elles ont atteint le niveau du premier trimestre 1953, ce qui permet de penser que la baisse accentuée du quatrième trimestre 1953 — conséquence possible de l'épidémie de grippe qui a sévi au premier trimestre de la même année — a été compensée, au moins partiellement, au cours du premier trimestre 1954.

Des observations analogues ont été faites au premier trimestre 1952, l'année 1951 ayant été marquée, comme 1953, par une épidémie hivernale importante. Pour mieux juger l'évolution de la natalité au cours des dernières années, il apparaît donc préférable de considérer l'ensemble des naissances survenues au quatrième trimestre et au premier trimestre suivant; on tient ainsi, depuis 1950, les nombres de naissances ci-après:

Quatrième trimestre 1950 et premier trimestre 1951: 407.900.
Quatrième trimestre 1951 et premier trimestre 1952: 398.600.
Quatrième trimestre 1952 et premier trimestre 1953: 395.100.
Quatrième trimestre 1953 et premier trimestre 1954: 388.400.

La tendance à la baisse de la natalité est donc maintenue; elle est d'ailleurs imputable, en partie, à l'évolution de la structure par âge de la population, les nouveaux époux étant partiellement constitués par les générations moins nombreuses nées depuis 1933.

Mortalité. — C'est au premier trimestre que la mortalité atteint son niveau le plus élevé de l'année. Cependant, on a enregistré 40.000 décès de moins qu'au trimestre correspondant de l'année dernière, marqué par l'épidémie signalée ci-dessus, et presque le même nombre qu'au premier trimestre 1952.

En revanche, le taux de mortalité infantile, qui était de 48 au premier trimestre 1953, s'est élevé à 50, valeur cependant encore inférieure au taux du premier trimestre 1952.

Le froid intense qui a sévi l'hiver dernier n'a donc eu de répercussion notable que sur la mortalité des jeunes enfants.

(a) Résultats précédents: voir *Journal officiel*. Annexe administrative, du 28 mai 1954.

Aperçu rétrospectif du mouvement de la population.

PÉRIODES	NOMBRES ABSOLUS (EN MILLIERS)								PROPORTIONS pour 1.000 habitants			DÉCÈS d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants.
	Population moyenne évaluée.	Mariages.	Divorces transcrits.	Naissances vivantes.	Mort-nés.	Décès de tous âges.	Décès de moins d'un an.	Excédent de naissances sur les décès.	Nouveaux mariés.	Nés vivants.	Décédés.	
Résultats trimestriels (1).												
1936-1938.												
1er trimestre.....	41.900	55,2	5,03	160,1	5,69	186,2	11,71	— 25,8	10,7	15,5	18,0	76
2e trimestre.....	41.900	78,0	6,31	159,6	5,70	161,5	11,36	— 1,9	14,9	15,2	17,2	72
3e trimestre.....	41.900	70,1	6,05	155,0	5,09	135,9	8,96	+ 19,1	13,4	14,8	13,0	57
4e trimestre.....	41.900	72,8	6,07	145,4	5,22	156,2	8,90	— 10,8	13,8	13,8	14,8	58
1951.												
1er trimestre.....	42.100	60,3	7,56	208,4	5,66	178,7	11,28	+ 29,7	11,6	20,1	17,2	55
2e trimestre.....	42.200	86,2	8,57	214,4	5,69	134,7	10,67	+ 79,7	16,4	20,4	12,8	51
3e trimestre.....	42.300	91,0	8,50	206,3	5,06	113,3	7,53	+ 92,0	17,2	19,4	10,7	36
4e trimestre.....	42.300	79,7	8,76	189,4	5,17	132,0	8,31	+ 57,4	14,9	17,8	12,4	41
1952.												
1er trimestre.....	42.400	53,2	7,25	209,2	5,35	153,8	10,65	+ 55,4	10,1	19,8	14,5	53
2e trimestre.....	42.500	87,8	8,63	210,7	5,16	122,3	8,77	+ 88,4	16,6	19,9	11,6	43
3e trimestre.....	42.600	91,3	8,11	204,1	5,00	111,2	6,80	+ 92,9	17,0	19,0	10,4	33
4e trimestre.....	42.700	79,2	8,26	191,4	4,85	131,4	7,08	+ 60,0	14,7	17,8	12,2	35
1953.												
1er trimestre.....	42.700	48,9	6,82	203,7	5,04	194,0	9,48	+ 9,7	9,3	19,3	18,4	48
2e trimestre.....	42.800	89,2	7,79	204,7	5,08	122,0	7,90	+ 82,7	16,7	19,2	11,4	39
3e trimestre.....	42.900	87,6	7,30	203,2	4,77	107,4	5,79	+ 95,8	16,2	18,8	9,9	29
4e trimestre.....	42.900	80,0	7,72	185,0	4,65	126,4	6,90	+ 58,6	14,8	17,1	11,7	35
1954.												
1er trimestre.....	43.000	52,4	6,28	203,5	4,90	154,1	9,79	+ 49,4	9,9	19,2	14,5	50
Résultats annuels (2).												
1936-1938	41.900	276,1	23,46	620,4	21,70	639,8	40,93	— 19,4	13,2	14,8	15,3	66
1946	40.300	516,9	51,95	840,2	23,60	542,2	56,69	+ 298,3	25,6	20,9	13,4	73
1947	40.700	427,1	57,41	866,6	23,05	534,3	57,59	+ 332,3	21,0	21,3	13,1	67
1948	41.200	370,8	47,01	867,2	21,00	509,5	45,00	+ 357,7	18,0	21,0	12,4	52
1949	41.600	341,1	39,50	868,6	20,85	569,6	48,50	+ 299,0	16,4	20,9	13,7	56
1950	41.900	331,1	35,39	858,1	21,05	530,3	40,65	+ 327,8	15,8	20,5	12,7	47
1951	42.200	319,7	33,61	822,8	20,05	561,9	38,04	+ 260,9	15,1	19,5	13,3	46
1952 Provisoires.....	42.500	311,5	32,26	815,1	20,25	518,7	33,30	+ 296,7	14,7	19,2	12,2	41
1952 Définitifs.....	42.500	313,9	32,53	818,5	18,76	521,1	33,44	+ 297,4	14,8	19,2	12,2	41
1953 Provisoires.....	42.900	305,7	29,63	796,6	19,53	549,8	30,08	+ 246,8	14,3	18,6	12,8	38
1953 Définitifs probables (3).....	42.900	308	29,9	800	18,2	553	30,3	+ 247	14,4	18,6	12,9	38

(1) Résultats provisoires pour toutes les années (nombres comparables).
(2) Résultats définitifs pour les années 1936 à 1951.
(3) Evaluation des résultats définitifs d'après les résultats provisoires (nombres comparables aux résultats des années antérieures).

Mouvement de la population de la France au cours du premier trimestre 1964.

(*Résultats provisoires avec rappel des nombres correspondants de 1963.*)

DÉPARTEMENTS	MILLIERS d'habitants évalués au 1er janvier 1962.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total		Enfants de moins d'un an.			
		1er trim. 1964.	1er trim. 1963.	1er trim. 1964.	1er trim. 1963.	1er trim. 1964.	1er trim. 1963.	1er trim. 1964.	1er trim. 1963.	1er trim. 1964.	1er trim. 1963.	1er trim. 1964.	1er trim. 1963.	1er trim. 1964.	1er trim. 1963.
Ain	312	348	344	28	46	1.307	1.294	32	21	1.126	1.519	49	48	+ 81	— 225
Aisne	485	665	621	74	68	2.732	2.686	64	67	1.782	2.218	188	162	+ 950	+ 468
Allier	377	383	330	40	53	1.581	1.536	41	46	1.677	2.124	68	62	— 96	— 588
Alpes (Basses-)	81	96	82	11	11	309	288	9	12	310	368	11	13	— 1	— 80
Alpes (Hautes-)	87	96	85	7	8	376	384	11	10	289	363	14	24	+ 87	+ 21
Alpes-Maritimes	439	722	675	100	106	1.449	1.463	38	38	1.834	2.300	52	74	— 385	— 716
Ardèche	251	287	261	23	13	938	989	17	27	1.039	1.420	50	44	— 101	— 431
Ardennes	274	365	310	45	50	1.617	1.598	35	38	983	1.302	104	94	+ 634	+ 296
Ariège	144	152	131	8	15	501	535	9	27	638	832	25	18	— 137	— 297
Aube	249	309	288	46	38	1.265	1.260	29	31	894	1.128	56	51	+ 371	+ 133
Aude	273	283	275	27	26	985	1.016	32	13	1.034	1.479	30	40	— 49	— 463
Aveyron	304	269	218	13	17	1.254	1.196	28	31	1.250	1.566	76	44	+ 4	— 370
Bouches-du-Rhône	1.060	1.325	1.386	244	244	4.265	4.227	87	104	3.646	3.880	143	148	+ 619	+ 347
Calvados	435	540	531	67	57	2.648	2.657	72	54	1.536	2.046	159	121	+ 1.112	+ 611
Cantal	183	160	162	15	14	849	851	23	17	699	869	48	40	+ 150	— 18
Charente	317	357	331	45	36	1.557	1.489	37	36	1.265	1.770	73	66	+ 292	— 281
Charente-Maritime	443	513	452	51	77	2.342	2.320	58	57	1.647	2.229	83	90	+ 695	+ 91
Cher	288	256	216	43	33	1.235	1.139	34	33	1.294	1.791	43	55	— 59	— 652
Corrèze	254	228	202	19	29	930	1.013	16	26	960	1.290	34	33	— 30	— 277
Corse	229	200	193	21	20	774	689	19	19	646	734	47	51	+ 128	— 45
Côte-d'Or	352	442	390	41	49	1.721	1.720	47	34	1.295	1.680	56	60	+ 426	+ 40
Côtes-du-Nord	521	529	429	38	40	2.280	2.382	49	54	1.969	2.642	131	147	+ 311	— 260
Creuse	184	177	155	15	11	639	590	18	16	905	1.232	37	31	— 266	— 642
Dordogne	392	418	387	45	38	1.573	1.610	29	34	1.544	2.006	71	59	+ 29	— 396
Doubs	320	415	346	31	35	1.733	1.688	43	48	1.065	1.218	89	75	+ 668	+ 470
Drôme	275	536	281	36	32	1.140	1.271	23	27	1.011	1.246	36	45	+ 129	+ 25
Eure	328	372	354	54	61	1.772	1.770	58	49	1.224	1.477	92	82	+ 548	+ 293
Eure-et-Loir	268	230	235	35	37	1.362	1.366	28	27	911	1.370	61	60	+ 451	— 4
Finistère	735	818	804	48	35	3.528	3.408	67	93	2.618	3.366	165	158	+ 910	+ 142

DÉPARTEMENTS	MILLIERS d'habitants évalués au 1er janvier 1952	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total		Enfants de moins d'un an.			
		1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.
Gard	405	398	418	47	53	1.711	1.704	31	47	1.484	1.826	94	68	+ 227	— 122
Garonne (Haute-)	526	640	546	81	75	2.165	2.151	36	39	1.871	2.633	90	90	+ 294	— 482
Gers	193	259	211	10	17	745	751	11	16	724	1.033	26	23	+ 21	— 282
Gironde	893	1.028	994	149	171	3.887	3.950	58	74	3.369	4.270	167	172	+ 518	— 320
Hérault	474	506	492	42	69	1.811	1.903	38	38	1.818	2.429	67	85	— 7	— 526
Ille-et-Vilaine	603	536	494	53	51	3.022	3.071	72	92	2.258	2.792	172	170	+ 764	+ 279
Indre	252	250	233	17	22	1.162	1.112	30	32	996	1.482	61	47	+ 166	— 370
Indre-et-Loire	365	384	345	51	71	1.852	1.890	45	63	1.318	1.773	72	74	+ 534	+ 117
Isère	596	736	638	70	88	2.608	2.624	43	51	2.154	2.763	100	108	+ 454	— 139
Jura	222	266	227	21	15	948	1.056	21	30	847	1.060	49	39	+ 101	— 4
Landes	251	289	263	20	14	1.034	1.034	17	25	904	1.365	50	55	+ 130	— 331
Loir-et-Cher	246	243	193	28	21	1.141	1.152	31	29	971	1.308	48	34	+ 170	— 156
Loire	669	788	724	67	88	2.928	3.208	100	104	2.582	3.159	158	146	+ 346	+ 49
Loire (Haute-)	222	273	220	9	9	852	814	23	13	1.052	1.196	63	37	— 200	— 382
Loire-Inférieure	708	791	689	67	69	4.083	4.026	88	89	2.644	3.473	162	154	+ 1.439	+ 553
Loiret	358	424	351	44	57	1.824	1.725	32	51	1.329	1.687	73	70	+ 495	+ 38
Lot	153	151	133	10	10	603	642	11	20	703	972	31	35	— 100	— 330
Lot-et-Garonne	266	343	285	39	39	1.147	1.153	25	35	1.088	1.315	48	30	+ 59	— 162
Lozère	67	62	58	3	4	300	332	9	7	340	379	18	23	— 40	— 47
Maine-et-Loire	530	460	424	46	52	2.919	2.998	46	62	1.921	2.276	114	115	+ 998	+ 722
Manche	462	545	497	40	47	2.526	2.560	63	81	1.585	1.933	103	110	+ 941	+ 627
Marne	410	545	478	79	83	2.321	2.321	77	77	1.494	1.796	135	113	+ 827	+ 525
Marne (Haute-)	195	225	194	13	21	1.067	1.136	24	43	759	953	57	60	+ 308	+ 183
Mayenne	264	240	236	10	16	1.371	1.382	38	21	976	1.191	61	92	+ 395	+ 191
Meurthe-et-Moselle	585	823	796	76	90	3.460	3.474	70	79	2.006	2.662	168	173	+ 1.454	+ 812
Meuse	199	259	242	27	20	1.154	1.155	25	16	775	1.008	53	39	+ 379	+ 147
Morbihan	525	636	487	26	31	2.512	2.549	73	73	1.899	2.326	117	165	+ 613	+ 223
Moselle	736	990	836	70	104	4.481	4.470	110	108	2.228	2.731	238	244	+ 2.256	+ 1.739
Nièvre	251	243	209	29	31	1.041	1.029	25	20	1.176	1.421	53	62	— 135	— 392
Nord	2.078	2.693	2.503	274	290	11.909	11.558	317	329	8.021	9.252	878	710	+ 3.888	+ 2.306
Oise	421	557	556	83	66	2.309	2.383	45	37	1.575	2.058	144	117	+ 734	+ 325

DÉPARTEMENTS	MILLIERS d'habitants évalués au 1er janvier 1952.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total.		Enfants de moins d'un an			
		1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.	1er trim. 1954.	1er trim. 1953.
Orne	281	283	227	32	28	1.510	1.505	41	36	990	1.374	56	72	+ 520	+ 131
Pas-de-Calais	1.253	1.837	1.711	136	173	7.807	7.650	202	195	4.285	5.310	685	652	+ 3.522	+ 2.340
Puy-de-Dôme	486	528	441	75	78	2.638	1.960	52	46	2.641	2.587	83	83	— 3	— 627
Pyrénées (Basses-).	427	504	416	31	38	1.821	1.809	30	46	1.535	2.191	88	104	+ 289	— 382
Pyrénées (Hautes-).	205	224	241	15	16	818	887	20	19	692	1.065	39	32	+ 126	— 178
Pyrénées-Orientales.	238	232	272	22	35	845	826	17	14	893	1.229	33	40	— 48	— 403
Rhin (Bas-).....	703	977	879	89	83	3.737	3.767	83	85	2.598	3.195	143	171	+ 1.139	+ 572
Rhin (Haut-).....	496	630	548	67	71	2.570	2.611	61	58	1.855	2.235	99	103	+ 715	+ 376
Rhône	962	1.260	1.239	197	183	4.529	4.454	93	102	3.489	4.276	182	163	+ 1.040	+ 175
Saône (Haute-).....	206	238	209	25	28	1.077	1.120	26	15	859	1.127	47	47	+ 218	— 7
Saône-et-Loire	520	561	546	67	51	2.356	2.332	63	64	2.131	2.603	99	109	+ 225	— 271
Sarthe	438	442	404	51	66	2.422	2.437	61	50	1.510	1.945	137	108	+ 912	+ 492
Savoie	252	247	242	20	28	1.192	1.214	33	21	860	1.174	57	56	+ 332	+ 40
Savoie (Haute-)....	291	262	269	21	21	1.478	1.364	26	31	940	1.179	51	59	+ 538	+ 185
Seine	5.007	8.275	8.128	1.493	1.670	21.559	21.928	587	557	15.616	17.842	754	718	+ 5.943	+ 4.116
Seine-Inférieure ...	917	1.204	1.138	175	208	5.356	5.351	142	142	2.944	3.953	330	385	+ 2.412	+ 1.398
Seine-et-Marne	429	573	546	90	78	2.019	2.070	43	41	1.637	1.988	101	87	+ 382	+ 82
Seine-et-Oise	1.109	1.986	1.827	319	332	6.805	6.638	175	161	5.203	6.320	238	241	+ 1.602	+ 318
Sèvres (Deux-).....	318	314	260	23	32	1.713	1.658	38	49	1.104	1.677	57	59	+ 609	— 19
Somme	461	591	532	84	91	2.402	2.332	66	82	1.814	2.309	216	201	+ 618	+ 23
Tarn	311	330	307	27	30	1.339	1.344	39	35	1.141	1.561	44	55	+ 198	— 217
Tarn-et-Garonne ...	171	230	200	26	27	809	826	10	17	678	976	49	36	+ 131	— 150
Var	395	496	527	80	75	1.541	1.581	38	36	1.349	1.714	55	62	+ 192	— 130
Vaucluse	266	351	314	51	59	1.197	1.196	31	38	1.029	1.177	55	47	+ 168	+ 19
Vendée	405	361	285	16	18	2.192	2.192	49	39	1.542	1.863	85	93	+ 650	+ 329
Vienne	324	314	276	26	42	1.644	1.607	45	47	1.181	1.631	62	42	+ 463	— 24
Vienne (Haute-)...	338	317	298	43	44	1.235	1.260	28	23	1.339	1.720	32	31	— 104	— 460
Vosges	365	411	388	39	50	2.116	2.147	53	50	1.330	1.868	76	103	+ 786	+ 279
Yonne	272	304	256	37	40	1.188	1.268	26	24	1.203	1.541	48	45	— 15	— 336
Belfort (Terr. de)..	95	125	135	27	27	612	564	24	16	340	380	35	24	+ 272	+ 184
France entière..	42.369	52.371	48.867	6.278	6.824	203.448	203.676	4.901	5.038	154.056	193.979	9.787	9.183	+ 49.392	+ 9.697

Evolution mensuelle de la mortalité au cours du premier trimestre 1954 et des douze mois précédents.

(*Résultats provisoires.*)

	JANV. 1953.	FEV. 1953.	MARS 1953.	AVRIL 1953.	MAI 1953.	JUIN 1953.	JUIL. 1953.	AOUT 1953.	SEPT. 1953.	OCT. 1953.	NOV. 1953.	DEC. 1953.	JANV. 1954.	FEV. 1954.	MARS 1954.
Mortalité générale (tous âges) :															
Nombre de décès.....	68.453	72.317	53.189	43.086	42.097	36.819	36.334	36.426	34.827	40.497	42.813	43.056	52.245	53.215	48.596
Taux (1).....	189	221	147	123	116	105	100	100	99	111	121	118	143	161	133
Mortalité infantile (moins d'un an) :															
Nombre de décès (2).....	3.338	3.091	3.054	2.706	3.037	2.160	2.028	1.929	1.834	2.056	2.197	2.645	3.374	3.551	2.862
Taux non rectifié (3)....	49	49	44	41	44	32	29	28	28	31	35	40	50	59	42
Taux rectifié (4).....	53	54	49	46	49	36	33	32	32	35	39	45	55	64	46

(1) Nombre de décès pour 10.000 habitants, taux ramené à l'année entière. — (2) Mort-nés non compris. On entend par mort-né un enfant non vivant à la naissance ou né vivant mais décédé avant la déclaration à l'état civil (trois jours francs au maximum). — (3) Nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants correspondants. Taux calculé en rapportant les décès d'enfants de moins d'un an à une moyenne pondérée des naissances du mois considéré et des douze mois précédents. — (4) Taux calculé comme le taux précédent, mais les enfants nés vivants et décédés avant la déclaration à l'état civil (légalement enregistrés comme mort-nés) étant considérés comme des enfants nés vivants et décédés peu de temps après leur naissance.

Décès suivant la cause et le sexe au cours du premier trimestre 1954.

(*Résultats provisoires avec rappel des nombres correspondants du premier trimestre* 1953.)

CAUSES DE DÉCÈS	PREMIER TRIMESTRE 1954				PREMIER TRIMESTRE 1953			
	Tous âges.			Moins d'un an.	Tous âges.			Moins d'un an.
	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Tuberculose de l'appareil respiratoire.....	3.423	2.336	1.087	17	4.182	2.810	1.372	32
Tuberculose (autres formes).....	528	289	239	49	641	354	287	61
Syphilis (y compris tabes et paralysie générale)...	409	246	163	15	475	292	183	13
Fièvres typhoïde et paratyphoïdes.....	38	22	16	»	35	20	15	1
Fièvre ondulante (brucellose).....	3	2	1	»	8	5	3	»
Dysenterie (toutes formes).....	10	6	4	3	11	6	5	2
Scarlatine	13	3	10	»	3	1	2	»
Diphtérie	26	13	13	4	36	19	17	3
Coqueluche	92	45	47	60	116	59	57	77
Méningite cérébro-spinale et autres infections méningococciques	60	43	17	22	82	44	38	26
Tétanos	118	65	53	9	104	63	41	9
Poliomyélite	26	14	12	1	30	18	12	1
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	136	53	83	66	31	19	12	13
Grippe	1.581	699	882	246	12.151	5.210	6.941	455
Autres maladies infectieuses et parasitaires.....	513	271	272	110	515	265	280	96

CAUSES DE DÉCÈS	PREMIER TRIMESTRE 1964				PREMIER TRIMESTRE 1963			
	Tous âges.			Moins d'un an.	Tous âges.			Moins d'un an.
	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Cancers et tumeurs malignes (non compris les leucémies)	18.656	9.289	9.367	4	18.552	9.125	9.427	8
Tumeurs non malignes ou non spécifiées	987	443	544	10	1.469	690	779	11
Leucémies	559	296	263	11	523	287	236	6
Diabète sucré	1.466	480	986	1	1.637	542	1.095	»
Autres maladies du métabolisme, des endocrines et du sang	965	509	456	61	1.173	578	595	51
Alcoolisme (non compris la cirrhose du foie)	951	671	280	»	1.006	732	274	»
Otite et mastoïdite	168	96	72	133	168	104	64	122
Lésions vasculaires intracraniennes	18.326	8.348	9.978	42	19.683	8.939	10.744	35
Autres maladies du système nerveux (non compris l'alcoolisme)	4.999	2.266	2.733	426	5.615	2.616	2.999	410
Rhumatisme articulaire aigu	110	50	60	»	97	42	55	»
Maladies du cœur	27.749	13.317	14.432	25	33.887	15.802	18.085	53
Autres maladies de l'appareil circulatoire	4.693	2.370	2.323	9	6.100	2.987	3.113	17
Broncho-pneumonie et pneumonie (y compris pneumonie du nouveau-né)	10.011	4.636	5.465	1.572	17.450	7.955	9.495	1.478
Autres maladies de l'appareil respiratoire	4.646	2.644	2.002	235	6.705	3.725	2.980	219
Ulcère de l'estomac ou du duodénum	349	240	79	»	379	289	90	»
Appendicite	154	99	55	1	191	99	92	1
Hernie, occlusion intestinale	1.211	524	687	59	1.305	604	702	51
Cirrhose du foie	2.996	1.920	1.076	»	2.851	1.731	1.120	2
Gastrite, colite, gastro-entérite (y compris diarrhée du nouveau-né)	285	162	123	185	311	174	137	191
Autres maladies de l'appareil digestif	1.521	739	785	41	1.577	778	799	45
Néphrites	1.640	834	806	18	1.805	1.062	843	13
Autres maladies de l'appareil urinaire et génital	745	634	111	4	816	718	98	3
Maladies de la grossesse, accouchement, état puerpéral	141	»	141	»	139	»	139	»
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	197	88	109	32	228	93	135	44
Maladie des os, articulations, muscles	388	145	243	14	422	153	269	11
Malformations congénitales et maladies de la première enfance	5.450	2.968	2.192	5.028	4.648	2.806	2.042	4.737
Sénilité	13.072	4.910	8.162	»	17.335	6.409	10.926	»
Suicide	1.423	1.081	342	»	1.591	1.218	373	»
Autres causes de morts violentes ou accidentelles	5.720	3.641	2.079	126	5.729	3.573	2.156	106
Causes mal définies ou non déclarées	17.796	9.338	8.458	1.119	21.806	11.084	10.722	1.118
Total (toutes causes)	154.056	76.805	77.251	9.787	193.959	94.060	99.899	9.483

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.